

# StatSanté

Résultats des statistiques suisses de la santé



## La médecine hautement spécialisée en Suisse

Cas traités, fournisseurs de soins  
et coûts des traitements en 2005

4/2007



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la statistique OFS

La série «Statistique de la Suisse»  
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)  
couvre les domaines suivants:

- 0** Bases statistiques et produits généraux
- 1** Population
- 2** Espace et environnement
- 3** Vie active et rémunération du travail
- 4** Economie nationale
- 5** Prix
- 6** Industrie et services
- 7** Agriculture et sylviculture
- 8** Energie
- 9** Construction et logement
- 10** Tourisme
- 11** Transports et communications
- 12** Monnaie, banques, assurances
- 13** Protection sociale
- 14** Santé
- 15** Education et science
- 16** Culture, société de l'information, sport
- 17** Politique
- 18** Administration et finances publiques
- 19** Criminalité et droit pénal
- 20** Situation économique et sociale de la population
- 21** Développement durable et disparités régionales et internationales

# La médecine hautement spécialisée en Suisse

Cas traités, fournisseurs de soins  
et coûts des traitements en 2005

**Rédaction** Agnes Zwimpfer

**Avec la collaboration de** André Meister  
Chantal Vuilleumier-Hauser

**Editeur** Office fédéral de la statistique (OFS)

**Editeur:** Office fédéral de la statistique (OFS)

**Complément d'information:** Agnes Zwimpfer, OFS, tél. 032 713 60 78, e-mail: agnes.zwimpfer@bfs.admin.ch

**Auteur:** Agnes Zwimpfer (OFS)

**Réalisation:** André Meister (OFS), Chantal Vuilleumier-Hauser (OFS), Agnes Zwimpfer (OFS)

**Consultation:** Thomas Spuhler, Office des hôpitaux du Canton de Berne

**Diffusion:** Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel  
tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch

**Numéro de commande:** 515-0704

**Prix:** gratuit

**Série:** Statistique de la Suisse

**Domaine:** 14 Santé

**Langue du texte original:** Allemand

**Traduction:** Services linguistiques de l'OFS

**Page de couverture:** OFS

**Graphisme/Layout:** OFS

**Copyright:** OFS, Neuchâtel 2007  
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,  
si la source est mentionnée

**ISBN:** 978-3-303-14115-1

# Table de matières

|                                                             |          |                                                                  |           |
|-------------------------------------------------------------|----------|------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Résumé</b>                                               | <b>5</b> | <b>3 Cas traités et prestataires de soins</b>                    | <b>12</b> |
| <b>1 Introduction</b>                                       | <b>6</b> | <b>3.1 Aperçu</b>                                                | <b>12</b> |
| <b>2 Méthode de travail</b>                                 | <b>7</b> | <b>3.2 Analyse sommaire de quelques domaines</b>                 | <b>14</b> |
| <b>2.1 Définitions</b>                                      | <b>7</b> | 3.2.1 Transplantations                                           | 14        |
| <b>2.2 Description de la médecine hautement spécialisée</b> | <b>9</b> | 3.2.2 Système nerveux                                            | 15        |
| 2.2.1 Identification des cas traités                        | 9        | 3.2.3 Système vasculaire                                         | 15        |
| 2.2.2 Coûts des traitements                                 | 10       | 3.2.4 Système circulatoire                                       | 15        |
| 2.2.3 Limites de la méthode                                 | 10       | 3.2.5 Pédiatrie                                                  | 15        |
|                                                             |          | 3.2.6 Oncologie                                                  | 16        |
|                                                             |          | 3.2.7 Ophtalmologie                                              | 16        |
|                                                             |          | 3.2.8 Oreille, nez, cavité buccale et gorge                      | 17        |
|                                                             |          | 3.2.9 Brûlures étendues                                          | 17        |
|                                                             |          | 3.2.10 Fibrose kystique et déficiences immunitaires congénitales | 18        |
|                                                             |          | <b>4 Coûts des traitements</b>                                   | <b>19</b> |
|                                                             |          | <b>5 Conclusions</b>                                             | <b>22</b> |
|                                                             |          | <b>6 Tableaux en annexe</b>                                      | <b>25</b> |



# Résumé

La présente publication offre une vue d'ensemble quantitative de la médecine hautement spécialisée en Suisse. Sur la base des données de la statistique médicale des hôpitaux, elle présente le nombre de cas traités et de prestataires de soins dans un choix de domaines de la médecine de pointe, ainsi que les coûts des traitements. Le choix des domaines médicaux retenus se fonde sur les travaux de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et sur les expertises commandées par les cantons de Zurich, d'une part, et de Berne et Bâle-Ville, d'autre part, au sujet d'une coordination nationale de la médecine hautement spécialisée.

Sur cette base, on constate qu'en 2005 près de **21'000 cas traités relevaient de la médecine de pointe**, ce qui correspond à 2 % de l'ensemble des cas d'hospitalisation dans les hôpitaux de soins aigus. Les **coûts de ces traitements**, calculés au moyen du système de groupement des patients APDRG, **s'élevaient à quelque 536 millions de francs**. Cela correspond à 3,8 % des coûts totaux des soins hospitaliers aigus (14,1 milliards de francs). Le domaine du système circulatoire (chirurgie des valves du cœur et chirurgie du rythme cardiaque) enregistre le plus grand nombre de cas, avec plus de 7500 hospitalisations, et les dépenses les plus élevées (211 millions de francs). Le domaine des transplantations occupe la deuxième position, avec un coût de 80 millions de francs pour 800 cas seulement en 2005. **Comparés aux transplantations, très coûteuses, la plupart des autres domaines de la médecine de pointe se caractérisent par des coûts de traitement relativement modérés.**

Nos analyses montrent qu'en Suisse la pratique de la **médecine de pointe ne se limite pas aux hôpitaux universitaires**. Il n'y a qu'un nombre restreint de domaines (transplantations, interventions portant sur le système nerveux, chirurgie cardiaque et oncologie pédiatriques, implantations de prothèses de la cochlée) dans lesquels les hôpitaux universitaires fournissent plus de 70 % des prestations. Dans les autres domaines, on compte jusqu'à 50 hôpitaux offrant des prestations de la médecine hautement spécialisée (chirurgie vasculaire, chirurgie maxillo-faciale, domaines particuliers de l'oncologie). **On constate en particulier que de nombreux hôpitaux de prise en charge centralisée fournissent des soins médicaux hautement spécialisés** (p. ex. reconstructions des lèvres et réparations de fentes palatines).

Dans plusieurs domaines de la médecine de pointe, le nombre de fournisseurs de soins est très élevé. Si les hôpitaux universitaires sont généralement ceux qui traitent le plus grand nombre de cas par établissement, **le nombre moyen de cas traités par hôpital est cependant relativement bas dans beaucoup de domaines hautement spécialisés, avec des chiffres inférieurs à 20 cas par établissement.**

# 1 Introduction

Ces dernières années, différents efforts ont été entrepris afin de mieux coordonner au niveau national les prestations de la médecine de pointe, plus précisément appelée médecine hautement spécialisée, et, au besoin, de concentrer certaines d'entre elles auprès de prestataires sélectionnés. La question de savoir quelles prestations médicales de pointe doivent être offertes à l'avenir dans quels centres hospitaliers demeure pourtant controversée. Les efforts de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) visant à coordonner et à concentrer les prestations dans ce domaine n'ayant pas porté leurs fruits, deux rapports d'experts ont été commandés sur ce sujet: l'un par le canton de Zurich, l'autre en commun par les cantons de Berne et de Bâle-Ville. Ces rapports contiennent avant tout des appréciations qualitatives, qui ne s'appuient que partiellement sur des données statistiques.

Le but de la présente publication est, sur la base des données de la statistique médicale des hôpitaux, d'offrir pour la première fois une vue d'ensemble, au niveau national, du nombre de cas traités et de prestataires de soins dans le domaine de la médecine hautement spécialisée, ainsi que des coûts de ces prestations. Pour ce faire, on a cherché à proposer des définitions opérationnelles (à l'aide d'un choix de diagnostics et de traitements) des domaines de la médecine de pointe qui sont énumérés dans le rapport de la CDS et dans les rapports d'experts. Dans ce but, on a notamment tenu compte des travaux déjà accomplis par certains cantons au sujet des prestations hospitalières de pointe. Les résultats obtenus grâce à cette étude peuvent servir de base possible pour d'autres travaux détaillés visant à définir et coordonner la médecine hautement spécialisée.

Le chapitre qui suit s'ouvre par une synthèse de différents rapports et expertises traitant de la question de savoir quels domaines doivent être considérés comme relevant de la médecine hautement spécialisée. Il expose ensuite la méthode de définition opérationnelle retenue, c'est-à-dire la manière dont les traitements hautement spécialisés sont concrètement décrits et identifiés au moyen des données de la statistique médicale des hôpitaux. Le chapitre 3 donne une vue d'ensemble du nombre de cas traités et du nombre de prestataires de soins dans le domaine de la médecine de pointe. Le chapitre 4 présente le coût financier des traitements dans plusieurs domaines de la médecine hautement spécialisée, en se fondant sur le système de groupement des patients APDRG («All Patient Diagnosis Related Groups»).

## 2 Méthode de travail

### 2.1 Définitions

Le Tableau 1 compare les domaines devant être attribués à la médecine hautement spécialisée selon les rapports de la CDS, selon l'expertise du canton de Zurich et selon celle des cantons de Berne et Bâle-Ville. La méthode adoptée de même que les propositions avancées par la CDS ainsi que par les deux expertises cantonales sont brièvement exposées ci-dessous.

La **Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)** vise à mettre en place une planification nationale de certains domaines de la médecine de pointe. Le groupe de travail «Médecine de pointe» créé par la CDS a élaboré dans ce but un projet de Convention intercantonale relative à la coordination et concentration de la médecine hautement spécialisée (CICCM)<sup>1</sup>. Ce groupe de travail a renoncé à donner une définition de la médecine hautement spécialisée, mais il a fixé des critères permettant de déterminer qu'une certaine prestation relève de la médecine hautement spécialisée et qu'elle doit par conséquent faire l'objet de mesures **de coordination, ou de concentration**, au niveau national. Au moyen de ce catalogue de critères, la CDS a établi une liste des prestations médicales hautement spécialisées, qui comprend **9 domaines ou techniques de traitement** (voir Tableau 1, 1<sup>re</sup> colonne). En outre, un groupe d'experts (le «Groupe des 15») a élaboré un projet pour une planification nationale de la médecine de transplantation, prévoyant la coordination des activités de transplantation et leur concentration sur certains sites ou chez certains fournisseurs de soins.

Le **canton de Zurich** a refusé la Convention intercantonale relative à la coordination et concentration de la médecine hautement spécialisée (CICCM) élaborée par la CDS et il a proposé en lieu et place une concentration de la médecine de pointe dans deux centres universitaires. Le Conseil d'Etat zurichois a ensuite commandé à des experts internationaux une **Expertise sur la médecine de pointe** et sur sa concentration<sup>2</sup>. D'après la définition formelle de la médecine de pointe proposée par ces experts, une prestation médicale doit au moins correspondre à l'un des critères suivants pour relever du domaine de la médecine hautement spécialisée:

- maladie rare (faible incidence et faible prévalence, p. ex. les tumeurs osseuses);
- maladie très complexe ou d'un niveau de gravité élevé (comme dans le cas des grands brûlés);
- cas complexe nécessitant un traitement multidisciplinaire (p. ex. les transplantations);
- coûts d'infrastructure ou de traitement élevés (p. ex. les protonthérapies).

D'après l'expertise commandée par le canton de Zurich, la liste de la CDS n'est pas suffisante: ses auteurs estiment que, sur la base d'une comparaison internationale, d'autres domaines devraient être considérés comme relevant de la médecine hautement spécialisée (voir les compléments figurant dans le Tableau 1, 2<sup>e</sup> colonne). De plus, les experts doutent que les transplantations des reins, les transplantations autologues de cellules souches et les tomographies par émission de positrons (TEP) relèvent aujourd'hui encore de la sphère de la médecine de pointe.

<sup>1</sup> Rapport final du groupe de travail «Médecine de pointe» à l'intention du comité directeur de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (CDS), 29.04.2003.

<sup>2</sup> Canton de Zurich, Gutachten Spitzenmedizin, [www.staatskanzlei.zh.ch/internet/sk/de/mm/mm2006q4/medizin.ContentList.0005.Document.pdf](http://www.staatskanzlei.zh.ch/internet/sk/de/mm/mm2006q4/medizin.ContentList.0005.Document.pdf), novembre 2006.

## T 1 Prestations de la médecine hautement spécialisée (MHS)

| Liste de la CDS <sup>1</sup>                                                                        | Compléments de ZH à la liste CDS                                                                                                  | Exemples selon Berne et Bâle-Ville                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Transplantations</b>                                                                             |                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                              |
| Coordination/concentration des transplantations d'organes, transplantations de cellules souches     | MHS, sauf les transplantations des reins et les transplantations autologues de cellules souches                                   | MHS, sauf les transplantations autologues de cellules souches                                                                                                                |
| <b>Système nerveux</b>                                                                              |                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                              |
| Planification nationale de la chirurgie de l'hypophyse                                              |                                                                                                                                   | Neurochirurgie (p. ex. chirurgie de l'hypophyse et traitement chirurgical de l'épilepsie)                                                                                    |
| <b>Yeux</b>                                                                                         |                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                              |
| Planification nationale de certaines prestations (p. ex. thérapie des tumeurs, pathologie oculaire) |                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                              |
| <b>Pédiatrie</b>                                                                                    |                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                              |
| Planification nationale de la chirurgie du cœur et de la cardiologie pédiatriques                   | Médecine intensive pour enfants<br>Oncologie pédiatrique                                                                          | Chirurgie du cœur de l'enfant<br>Cancer de l'enfant                                                                                                                          |
| <b>Grandes brûlures</b>                                                                             |                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                              |
| Planification nationale                                                                             |                                                                                                                                   | Cas graves (>20% de la surface du corps ou soins intensifs)                                                                                                                  |
| <b>Autres diagnostics et autres mesures thérapeutiques</b>                                          |                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                              |
| Neuroradiologie interventionnelle<br>Tomographie par émission de positrons (TEP)<br>Protonthérapie  | Les TEP ne sont pas considérées comme relevant de la MHS                                                                          |                                                                                                                                                                              |
| <b>Oreille, nez, cavité buccale et gorge</b>                                                        |                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                              |
|                                                                                                     | Chirurgie des lèvres, de la mâchoire et réparations de fentes palatines                                                           | Chirurgie maxillo-faciale (p.ex. lèvres, mâchoire, fentes palatines, anomalies cranio-faciales congénitales)                                                                 |
| <b>Chirurgie vasculaire</b>                                                                         |                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                              |
|                                                                                                     |                                                                                                                                   | Chirurgie vasculaire (p. ex. chirurgie de la carotide, opérations d'anévrismes de l'aorte)                                                                                   |
| <b>Chirurgie cardiaque</b>                                                                          |                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                              |
|                                                                                                     |                                                                                                                                   | Chirurgie cardiaque des adultes (p. ex. remplacement de valve, chirurgie du rythme cardiaque)                                                                                |
| <b>Oncologie</b>                                                                                    |                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                              |
|                                                                                                     | Tumeurs osseuses                                                                                                                  | Sarcomes ostéogénétiques, sarcomes des tissus mous, résections de l'œsophage en cas de carcinome, résections importantes du foie, résections du pancréas en cas de carcinome |
| <b>Autres interventions</b>                                                                         |                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                              |
|                                                                                                     | Fibrose kystique<br>Changements de sexe<br>Déficiences immunitaires congénitales et maladies musculaires<br>Génétique moléculaire |                                                                                                                                                                              |

<sup>1</sup> CDS: Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé

Les résultats de l'expertise commandée en commun par les exécutifs des **cantons de Berne et de Bâle-Ville** ont été présentés en novembre 2006<sup>3</sup>. Les critères retenus par les auteurs de cette étude pour caractériser la

médecine hautement spécialisée recoupent largement ceux présentés dans le cadre de l'expertise commandée par le canton de Zurich. Sur la base de ces critères, le rapport élaboré pour les cantons de Berne et de Bâle-Ville dresse la liste des prestations ou des indications qui doivent être considérées comme relevant de la médecine hautement spécialisée (voir Tableau 1, 3<sup>e</sup> colonne). Cette

<sup>3</sup> Cantons de Bâle-Ville et de Berne, Organisation der Hochspezialisierten Medizin in der Schweiz mit besonderer Berücksichtigung der Kantone Basel-Stadt und Bern, [www.kantonsspital-basel.ch/data/spitzenmedizin\\_deutsche\\_version\\_0.pdf](http://www.kantonsspital-basel.ch/data/spitzenmedizin_deutsche_version_0.pdf), octobre 2006.

liste range par exemple la chirurgie vasculaire et cardiaque dans la médecine de pointe. L'expertise précise cependant qu'il est nécessaire d'examiner et de définir de manière plus détaillée, par domaine, quels traitements devraient bénéficier d'une concentration auprès d'un nombre réduit de prestataires. L'expertise répertorie ainsi plusieurs sous-domaines, par exemple le remplacement de valves et la chirurgie du rythme cardiaque pour la chirurgie cardiaque.

## 2.2 Description de la médecine hautement spécialisée

Le rapport de la CDS et les deux expertises contiennent avant tout des définitions qualitatives de la médecine hautement spécialisée. Certes, leurs différentes listes des prestations de la médecine de pointe ont été partiellement complétées par des informations sur le nombre d'interventions et de prestataires de soins. Ces chiffres ont été empruntés à des rapports annuels et à différents registres (p. ex. celui de Swiss Transplant, le Registre minimal des TEP ou le Registre suisse du cancer de l'enfant) ou obtenus par des enquêtes directes. Cependant, ces informations quantitatives sont souvent lacunaires et elles ne fournissent pas une vue d'ensemble de la situation au niveau suisse.

Or la statistique médicale des hôpitaux peut constituer une source d'informations sur le nombre des interventions et des prestataires de soins dans la médecine hautement spécialisée. Cette statistique rassemble en effet des données socio-démographiques, administratives et médicales (diagnostics et traitements) sur tous les patients traités dans les hôpitaux suisses. Pour permettre une comparaison avec les domaines de la médecine de pointe énumérés dans le Rapport de la CDS et dans les expertises des cantons de Zurich, d'une part, et de Berne et Bâle-Ville, d'autre part, on a cherché à développer des définitions opérationnelles permettant d'identifier les cas concernés sur la base des diagnostics et des traitements.

### 2.2.1 Identification des cas traités

Ces dernières années, plusieurs cantons ont développé des approches devant permettre d'identifier et de recenser au moyen des données de la statistique médicale des hôpitaux les traitements qui relèvent de la médecine hautement spécialisée. Le but de ces travaux était principalement de distinguer les prestations médicales et hospitalières de base de celles de la médecine universitaire,

afin de garantir, notamment dans les grands cantons, des prestations et une prise en charge médicale appropriées, efficaces et de haute qualité. Par rapport à la manière dont la CDS et les expertises des cantons de Zurich et de Berne et Bâle-Ville définissent la médecine de pointe devant faire l'objet d'une coordination nationale, les études cantonales susmentionnées attribuent nettement plus de prestations à la sphère de la médecine hautement spécialisée.

Pour identifier les cas traités relevant de la médecine de pointe, on peut en principe choisir entre deux critères:

**1. Les codes de diagnostic et de traitement.** La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne a défini, en collaboration avec la CDS et sur la base de travaux du canton de Zurich, les prestations hospitalières hautement spécialisées en dressant une liste des codes de diagnostic et de traitement correspondants<sup>4</sup>.

### 2. Les groupes de cas d'après le système APDRG.

Le canton de Vaud définit les prestations qui doivent être délivrées par des établissements universitaires ou tertiaires sur la base de groupes de patients homogènes, des points de vue clinique et économique, établis d'après le système APDRG (voir encadré)<sup>5</sup>.

#### Groupement de patients d'après le système APDRG

Les cas traités peuvent être répartis dans différents groupes de patients, sur la base du diagnostic principal et des diagnostics secondaires ainsi que des traitements reçus. Lorsque l'on forme ces groupes APDRG («All Patient Diagnosis Related Groups»), on tient également compte de l'âge, du sexe et du mode de sortie des patients. Ce système de groupement comprend au total 641 groupes de cas.

Dans la présente publication, on a identifié les cas relevant de la médecine de pointe à l'aide des **codes de diagnostic et de traitement** (voir le Tableau 6 en annexe). Ces définitions opérationnelles se basent sur la liste des prestations hautement spécialisées dressée par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne. Pour les domaines de la médecine de pointe ne figurant pas sur cette liste, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a déterminé lui-même des codes de diagnostic et de traitement correspondants.

<sup>4</sup> Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne, Planification des soins 2007-2010 selon la loi sur les soins hospitaliers, [www.gef.be.ch/site/fr/gef\\_spitalversorgung\\_v\\_planung.pdf](http://www.gef.be.ch/site/fr/gef_spitalversorgung_v_planung.pdf), juin 2007.

<sup>5</sup> Canton de Vaud, Identification des prestations hospitalières universitaires/tertiaires dans le canton de Vaud, [www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dsas/ssp/fichiers\\_pdf/Dossier\\_actualite/rapport\\_final\\_prest\\_univ\\_tert.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dsas/ssp/fichiers_pdf/Dossier_actualite/rapport_final_prest_univ_tert.pdf), février 2007.

### 2.2.2 Coûts des traitements

Dans un deuxième temps, on a **estimé le coût monétaire des traitements** des différents domaines de la médecine hautement spécialisée, en s'appuyant sur les données de la statistique médicale des hôpitaux et sur les poids relatifs de coûts calculés par l'association APDRG Suisse<sup>6</sup>. Les coûts ainsi calculés ne se basent pas sur les coûts effectifs des différents fournisseurs de soins, mais sur les «poids relatifs de coûts» des groupes de cas de la médecine hautement spécialisée (voir encadré ci-dessous).

#### Calcul des coûts de traitement pour les groupes de cas APDRG

À chaque groupe APDRG, on peut attribuer un poids relatif de coûts calculé par l'association APDRG Suisse. Le poids relatif de coûts d'un groupe APDRG correspond au rapport entre les coûts moyens d'hospitalisation des cas de ce groupe et les coûts moyens d'hospitalisation de l'ensemble des cas traités en Suisse. Pour estimer le coût d'un cas traité, on peut ensuite multiplier son poids relatif de coûts par le coût moyen de traitement d'un patient moyen, exprimé en francs, calculé lui aussi par APDRG Suisse. Le coût moyen pour un patient moyen se monte à 9998 francs dans les hôpitaux universitaires et à 8425 francs dans les hôpitaux non universitaires (dans la version 5.1 des poids relatifs de coûts)<sup>7</sup>.

### 2.2.3 Limites de la méthode

La statistique médicale des hôpitaux est un relevé annuel de l'ensemble des traitements<sup>8</sup>. On rencontre les difficultés suivantes lors du recensement ou de l'identification des cas relevant de la médecine hautement spécialisée:

- Les innovations, qui sont caractéristiques de la médecine hautement spécialisée, ne sont introduites qu'avec un certain retard dans les classifications – et notamment dans la Classification suisse des interventions chirurgicales (CHOP) – car il faut tout d'abord créer de nouveaux codes explicites pour les nouvelles méthodes de traitement. Ce n'est donc qu'avec un certain décalage dans le temps que les hôpitaux sont en mesure de recenser et de coder systématiquement ces nouveaux traitements.

- La statistique médicale des hôpitaux ne prévoit pas l'obligation d'enregistrer les méthodes diagnostiques non-invasives (p. ex. les TEP). Quant aux méthodes qui se trouvent encore à un stade expérimental (p. ex. dans le domaine de la génétique moléculaire) ou aux prestations qui sont fournies en dehors des hôpitaux (p. ex. les protonthérapies), elles ne sont pas saisies dans la statistique médicale des hôpitaux.
- Des traitements hautement spécialisés peuvent être enregistrés à double lorsque, suite à un transfert d'un hôpital à un autre, les deux établissements enregistrent et codent un même cas. Ce problème se pose notamment si les cas traités sont identifiés sur la base du code de diagnostic (p. ex. dans le domaine de l'oncologie) et quand le patient, après un premier séjour hospitalier, est transféré dans un hôpital universitaire. Pour réduire la probabilité de telles inscriptions à double, on a exclu pour les hôpitaux non universitaires les cas de patients qui ont ensuite été transférés dans un autre hôpital (voir la liste des codes utilisés dans le Tableau 6 en annexe).
- Un autre problème est celui des erreurs de codage, qui se produisent lorsque l'on attribue un mauvais code à un diagnostic ou à une intervention.

Par ailleurs, l'identification des cas de traitements hautement spécialisés au moyen des groupes APDRG pose des problèmes imputables au manque de finesse de ce système de classification des patients. Par exemple, différents cas peuvent être attribués au même groupe APDRG, bien que l'on ait recouru à des techniques et à des instruments différents pour traiter ces patients. Certains groupes APDRG peuvent parfois rassembler des cas relativement hétérogènes du point de vue médical.

L'attribution des cas traités par la médecine de pointe à un groupe APDRG et l'évaluation du coût de ces groupes de cas au moyen de leurs poids relatifs de coûts ne permet pas toujours de donner une image adéquate du coût de ces traitements. Ces limites sont liées aux caractéristiques des systèmes de classification des patients appelés DRG (Diagnosis Related Groups). Les principales causes de ces limites sont les suivantes:

- Le corpus des données à disposition pour déterminer les poids relatifs de coûts est relativement restreint et hétérogène, puisqu'il n'y a pas encore beaucoup d'hôpitaux en mesure de fournir les données nécessaires au calcul des coûts.

<sup>6</sup> Parmi la quarantaine de membres de l'association APDRG Suisse, on trouve les cantons, hôpitaux et assureurs maladie et accidents les plus importants.

<sup>7</sup> Dans nos calculs, nous avons utilisé l'indice «case mix» net, afin de mieux tenir compte des coûts effectifs des cas entraînant des séjours hospitaliers d'une durée exceptionnellement longue. Pour une description complète de notre méthode de calcul, voir OFS: L'indice du «case mix»: une mesure du degré de gravité moyen des cas traités dans un hôpital, StatSanté 3/2004.

<sup>8</sup> Pour davantage d'informations sur la statistique médicale, voir: OFS: Hospitalisations: principaux résultats – Résultats de la statistique médicale des hôpitaux 2005, Actualités OFS mars 2007.

- Dans certains domaines de la médecine hautement spécialisée (p. ex. l'oncologie), les cas traités sont répartis dans un grand nombre de groupes APDRG distincts et certains groupes APDRG rassemblent des catégories de patients relativement hétérogènes. Pour cette raison, dans le chapitre 4 ci-dessous et dans l'annexe (Tableau 9), nous ne prendrons en considération pour chaque domaine de la médecine de pointe que les poids relatifs de coûts des groupes de cas les plus courants.
- Les poids relatifs de coûts par groupe APDRG expriment des coûts de traitement moyens et il se peut donc qu'ils ne tiennent pas toujours suffisamment compte du degré de gravité du cas ou de l'intensité du traitement. A cela s'ajoute le fait que certains traitements de la médecine de pointe ne peuvent pas être décrits adéquatement avec la Classification suisse des interventions chirurgicales (CHOP) actuellement en vigueur dans notre pays et que, dans le système de classification des patients APDRG, ils ne peuvent pas toujours être représentés de manière à refléter les prestations et les coûts réels.

## 3 Cas traités et prestataires de soins

### 3.1 Aperçu

Nous avons détaillés au moyen de codes de diagnostic et de traitement précis (voir Tableau 6 en annexe) les domaines de la médecine hautement spécialisée définis par la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et par les expertises des cantons de Zurich et de Berne et Bâle-Ville (voir Tableau 1 ci-dessus). Ces codes nous ont ensuite permis d'identifier tous les cas relevant de la médecine de pointe dans la statistique médicale des hôpitaux. Le Tableau 2 présente le nombre de cas traités de 2002 à 2005 pour tous les domaines recensés de la médecine hautement spécialisée. Il indique aussi, pour l'année 2005, le nombre des prestataires de soins et la proportion de cas traités dans les hôpitaux universitaires. Cette dernière catégorie comprend les cinq hôpitaux universitaires de Zurich, Berne, Bâle, Lausanne et Genève, ainsi que cinq autres établissements hospitaliers (voir Tableau 7 en annexe).

Ces chiffres montrent qu'en Suisse la pratique de la médecine de pointe ne se limite pas aux hôpitaux universitaires. Il n'y a qu'un nombre limité de domaines (transplantations, interventions portant sur le système nerveux, chirurgie cardiaque et oncologie pédiatriques, implantations de prothèses de la cochlée) dans lesquels les hôpitaux universitaires fournissent plus de 70% des prestations. Dans les autres domaines, on compte jusqu'à 50 hôpitaux offrant des prestations de la médecine hautement spécialisée (chirurgie vasculaire, chirurgie maxillo-faciale, domaines particuliers de l'oncologie). Dans plusieurs domaines de la médecine de pointe, le nombre de fournisseurs de soins est très élevé<sup>9</sup>. On constate en particulier que de nombreux hôpitaux de prise en charge centralisée fournissent des

soins médicaux hautement spécialisés (p. ex. reconstructions des lèvres et réparations de fentes palatines)<sup>10</sup>.

Le nombre d'établissements recensés montre que, pour certaines transplantations (foie, poumons et pancréas), une concentration des soins hautement spécialisés a déjà eu lieu, seuls deux ou trois hôpitaux universitaires proposant encore ces prestations. Cependant, d'autres prestations de la médecine de pointe continuent d'être offertes par l'ensemble des grands hôpitaux universitaires<sup>11</sup>. En comparaison aux autres prestataires de soins, les hôpitaux universitaires, traitent généralement un plus grand nombre de cas par établissement. Pourtant, le nombre moyen de cas traités par hôpital est relativement bas dans beaucoup de domaines hautement spécialisés, avec moins de 20 cas par établissement (voir le Tableau 8 en annexe).

Le rapport de la CDS et les deux expertises commandées par les cantons attirent l'attention sur la relation entre le nombre de cas par établissement et la qualité et l'efficacité des traitements. Le Graphique 1 illustre la répartition en 2005 du nombre de cas par établissement pour un choix de domaines de la médecine de pointe. Par exemple, les différents établissements recensent des nombres comparables de cas pour la chirurgie neuro-endocrinienne et la neuroradiologie. Ces deux domaines de la neurologie figurent par conséquent dans la même box-plot. Pour ces deux domaines, 50% des établissements (du 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> quartile) ont traité entre 8 et 43 cas. Le nombre minimal de cas par établissement est d'une seule intervention et le nombre maximal de 94 cas. En 2005, 50% des établissements concernés ont effectué moins de 21 interventions en chirurgie neuro-endocrinienne ou neuroradiologie (valeur médiane).

<sup>9</sup> Si un hôpital fait une erreur de codage en annonçant par mégarde une prestation de médecine de pointe alors qu'il n'a pas fourni cette prestation, cela entraîne une augmentation du nombre des prestataires. Il n'a pas été possible d'examiner systématiquement les erreurs de codage éventuelles, notamment dans les domaines présentant un grand nombre de cas. On peut cependant admettre que d'éventuelles erreurs de codage passées inaperçues n'influencent que faiblement les résultats.

<sup>10</sup> Les différentes catégories d'hôpitaux sont décrites d'une manière détaillée dans la conception de l'OFS pour la typologie des hôpitaux. OFS, Typologie des hôpitaux, version 5.2, de novembre 2006.

<sup>11</sup> Les données actuellement disponibles ne permettent pas de déterminer dans quelle mesure différents établissements collaborent, que ce soit au niveau technique ou au niveau du personnel, par exemple par le fait que le même opérateur exerce dans différents hôpitaux.

**T 2 Nombre de cas traités et de prestataires d'interventions hautement spécialisées, 2002–2005**

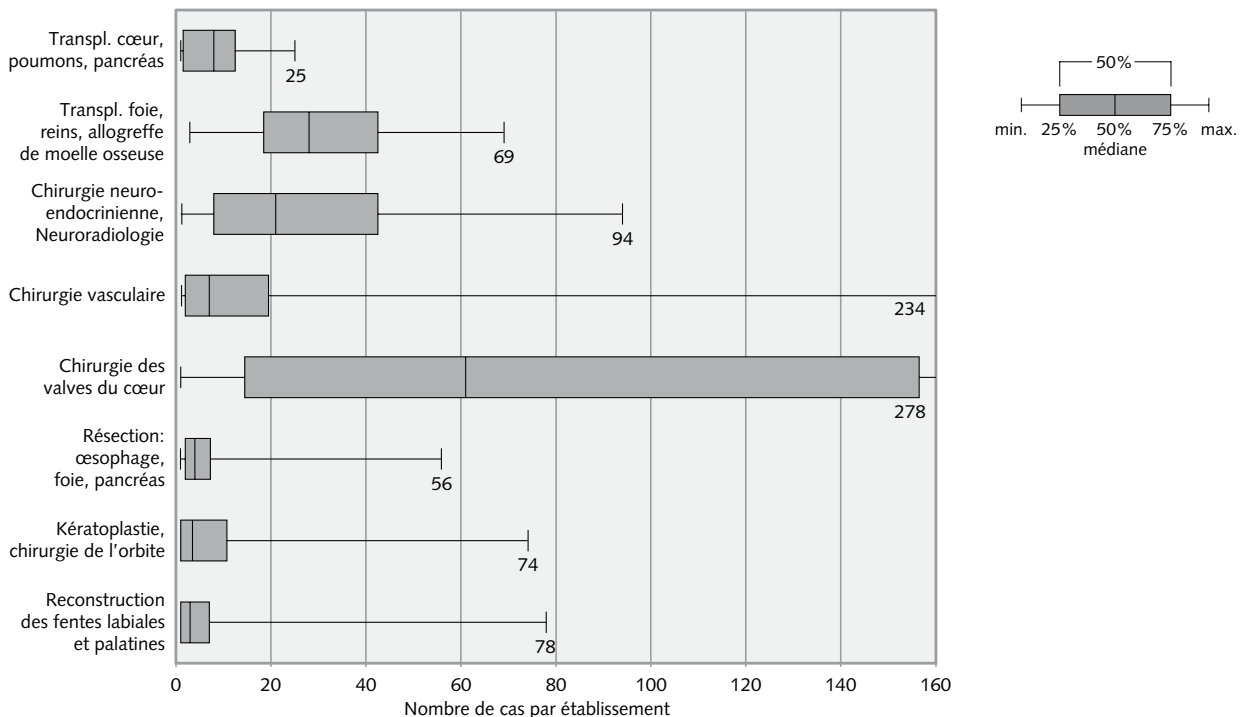
|                                                                | 2002  | 2003  | 2004  | Nombre de cas<br>2005 | Nombre<br>d'établissements<br>2005 | Part des cas<br>dans des hôpitaux<br>universitaires |
|----------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-----------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <b>Transplantations</b>                                        |       |       |       |                       |                                    |                                                     |
| Cœur (et systèmes de remplacement du cœur)                     | 38    | 26    | 20    | 39                    | 6                                  | 97%                                                 |
| Foie                                                           | 75    | 95    | 79    | 84                    | 3                                  | 100%                                                |
| Poumons                                                        | 31    | 25    | 29    | 35                    | 2                                  | 100%                                                |
| Intestins                                                      | 1     |       |       | 1                     | 1                                  | 100%                                                |
| Reins                                                          | 194   | 269   | 222   | 255                   | 7                                  | 93%                                                 |
| Pancréas (et îlots de Langerhans)                              | 33    | 31    | 26    | 22                    | 3                                  | 100%                                                |
| Transplantation allogénique de cellules souches                | 76    | 112   | 100   | 123                   | 5                                  | 100%                                                |
| Transplantation autologue de cellules souches                  | 176   | 216   | 232   | 255                   | 9                                  | 77%                                                 |
| <b>Système nerveux</b>                                         |       |       |       |                       |                                    |                                                     |
| Chirurgie neuro-endocrinienne                                  | 236   | 250   | 208   | 238                   | 12                                 | 71%                                                 |
| Neuroradiologie interventionnelle <sup>1</sup>                 | *     | *     | 220   | 274                   | 7                                  | 81%                                                 |
| <b>Système vasculaire</b>                                      |       |       |       |                       |                                    |                                                     |
| Interventions sur la carotide et la veine jugulaire            | 1 061 | 1 087 | 1 210 | 1 153                 | 62                                 | 42%                                                 |
| Chirurgie de l'aorte                                           | 780   | 950   | 1 107 | 1 260                 | 57                                 | 54%                                                 |
| <b>Système circulatoire (adultes)</b>                          |       |       |       |                       |                                    |                                                     |
| Chirurgie des valves du cœur                                   | 1 975 | 1 917 | 2 121 | 2 099                 | 23                                 | 49%                                                 |
| Chirurgie des valves du cœur et chirurgie de l'aorte combinées | 164   | 238   | 254   | 249                   | 14                                 | 76%                                                 |
| Chirurgie du rythme cardiaque                                  | 3 902 | 4 144 | 4 983 | 5 864                 | 98                                 | 36%                                                 |
| <b>Pédiatrie</b>                                               |       |       |       |                       |                                    |                                                     |
| Chirurgie cardiaque pédiatrique                                | 297   | 474   | 466   | 437                   | 4                                  | 100%                                                |
| Oncologie pédiatrique                                          | 2 306 | 2 522 | 2 452 | 2 155                 | 33                                 | 77%                                                 |
| <b>Oncologie</b>                                               |       |       |       |                       |                                    |                                                     |
| Résection de l'œsophage                                        | 248   | 281   | 253   | 257                   | 53                                 | 35%                                                 |
| Foie, voies biliaires, pancréas: interventions importantes     | 508   | 575   | 572   | 634                   | 67                                 | 31%                                                 |
| Tumeurs osseuses (adultes)                                     | 615   | 548   | 644   | 658                   | 82                                 | 53%                                                 |
| Sarcomes des tissus mous (adultes)                             | 756   | 776   | 806   | 737                   | 127                                | 32%                                                 |
| <b>Yeux</b>                                                    |       |       |       |                       |                                    |                                                     |
| Kératoplastie                                                  | 354   | 352   | 375   | 285                   | 21                                 | 63%                                                 |
| Chirurgie de l'orbite                                          | 241   | 271   | 237   | 265                   | 33                                 | 65%                                                 |
| Autres prestations d'ophtalmologie spécialisée                 | 3 575 | 3 881 | 4 137 | 4 501                 | 66                                 | 57%                                                 |
| <b>Oreille, nez, cavité buccale et gorge</b>                   |       |       |       |                       |                                    |                                                     |
| Reconstruction des lèvres et réparation de fente palatine      | 509   | 537   | 561   | 519                   | 55                                 | 66%                                                 |
| Interventions importantes de la cavité buccale                 | 45    | 44    | 31    | 63                    | 13                                 | 56%                                                 |
| Implantation de prothèses de la cochlée                        | 82    | 86    | 149   | 162                   | 7                                  | 92%                                                 |
| <b>Brûlures</b>                                                |       |       |       |                       |                                    |                                                     |
| Brûlures étendues                                              | 142   | 192   | 298   | 266                   | 44                                 | 66%                                                 |
| <b>Autres interventions</b>                                    |       |       |       |                       |                                    |                                                     |
| Fibrose kystique                                               | 560   | 586   | 497   | 424                   | 35                                 | 47%                                                 |
| Déficiences immunitaires congénitales                          | 493   | 608   | 658   | 721                   | 96                                 | 40%                                                 |
| Changements de sexe                                            | 7     | 11    | 26    | 19                    | 2                                  | 53%                                                 |

<sup>1</sup> Nouvelle codification depuis 2004

Source: Statistique médicale des hôpitaux

## Distribution du nombre de cas par établissement pour quelques domaines de la médecine hautement spécialisée, 2005

G 1



© Office fédéral de la statistique (OFS)

L'évolution du nombre de cas de 2002 à 2005 doit être interprétée avec prudence. Des fluctuations au cours du temps sont normales, surtout lorsque le nombre de cas relevés est faible. Le nombre de transplantations effectuées, par exemple, dépend de la disponibilité d'organes.

## 3.2 Analyse sommaire de quelques domaines

### 3.2.1 Transplantations

Personne ne conteste le fait que les transplantations du cœur, du foie, des poumons, des intestins et du pancréas relèvent de la médecine de pointe. En revanche, l'expertise commandée par le canton de Zurich considère que les transplantations des reins ne doivent plus être comptées parmi les prestations hautement spécialisées en raison de leur fréquence. La CDS attire l'attention sur le fait que les transplantations allogéniques et autologues de cellules souches connaissent un fort développement, tant au niveau de la recherche que des applications thérapeutiques, et elle souligne le coût relativement élevé des transplantations allogéniques. On distingue les trans-

plantations allogéniques des transplantations autologues parmi les transplantations de cellules souches du sang. Dans le cas des transplantations autologues, on retransplante au patient ses propres cellules souches prélevées préalablement, p. ex. avant un traitement oncologique par chimiothérapie. Par contre, dans les transplantations allogéniques, donneur et receveur ne sont pas la même personne. Dans les deux expertises des cantons de Zurich et de Berne et Bâle-Ville, seules les transplantations de cellules souches allogéniques sont considérées comme des prestations de la médecine hautement spécialisée.

En ce qui concerne les transplantations des poumons et du foie, un processus de concentration a déjà eu lieu ces dernières années, puisque le nombre des prestataires est passé à 2 pour les poumons et à 3 pour le foie. En février 2004, les gouvernements des cantons de Genève et Vaud ont décidé de créer un réseau romand hospitalo-universitaire de la transplantation et de répartir les transplantations d'organes entre les hôpitaux universitaires des deux cantons.

### 3.2.2 Système nerveux

La CDS estime nécessaire une concentration de la chirurgie de l'hypophyse. En neuroradiologie interventionnelle, on craint que ne se posent certains problèmes de qualité, en raison de (trop) faibles nombres de cas. L'expertise de Berne et Bâle-Ville estime également que certaines prestations de la neurochirurgie doivent être considérées comme relevant de la médecine de pointe, notamment la chirurgie de l'hypophyse et la thérapie chirurgicale de l'épilepsie.

La chirurgie neuro-endocrinienne et la neuroradiologie comptent assez peu de cas. Pourtant, ces prestations sont offertes et réalisées par plusieurs hôpitaux universitaires, ainsi que par des hôpitaux de prise en charge centralisée. En 2005, 12 établissements ont signalé des interventions chirurgicales sur l'hypophyse ou l'épiphyse. 71% de ces interventions ont été effectuées dans des hôpitaux universitaires, où le nombre de cas par établissement se situe entre 20 et 60. En outre, 22% des cas ont été traités dans trois hôpitaux de prise en charge centralisée. Les soins neuroradiologiques sont offerts par les hôpitaux universitaires et par deux autres établissements.

#### Définition opérationnelle

La chirurgie neuro-endocrinienne comprend les interventions sur l'hypophyse et l'épiphyse. On classe dans le domaine de la neuroradiologie interventionnelle la radiochirurgie stéréotaxique (irradiation focalisée à hautes doses de tumeurs du cerveau) et la réparation endovasculaire de vaisseaux de la tête et du cou. Une nouvelle codification a été introduite en 2004 pour ces dernières interventions; ce n'est donc qu'à partir de cette année que le Tableau 2 indique le nombre de cas dans ce domaine.

### 3.2.3 Système vasculaire

Dans le rapport d'experts des cantons de Berne et Bâle-Ville, certaines branches de la chirurgie vasculaire (p. ex. la chirurgie de la carotide et de l'aorte) sont classées dans la médecine de pointe. Pour la chirurgie de l'aorte, la situation est comparable à celle des interventions sur les vaisseaux supra-aortiques: il y a beaucoup de prestataires de soins et, en général, peu de cas par établissement (voir Graphique 1). Pour les **interventions sur la carotide et la veine jugulaire**, on constate que près de 40% des opérations ont lieu dans des hôpitaux universitaires (qui enregistrent en moyenne 100 cas par établissement), 40% étant en outre effectués dans des hôpitaux de prise en charge centralisée. Parmi ces derniers, 4 établissements traitent entre 40 et 100 cas, les autres enregistrant une moyenne de 13 cas par établissement. Enfin, les hôpitaux de soins de base pratiquent en moyenne 6 interventions chacun.

#### Définition opérationnelle

On classe dans le domaine des interventions sur le système vasculaire les opérations de l'aorte et des vaisseaux supra-aortiques (artère carotide et veine jugulaire). Ces interventions comprennent p. ex. l'endartériectomie: on dégage la carotide en pratiquant une incision à la gorge, par où l'on élimine les dépôts sur les parois de l'artère, ce qui permet de rétablir l'arrivée normale du sang au cerveau.

### 3.2.4 Système circulatoire

L'expertise des cantons de Berne et Bâle-Ville attribue également à la sphère de la médecine hautement spécialisée certaines interventions de la chirurgie cardiaque des adultes, comme la chirurgie des valves du cœur ou la chirurgie du rythme cardiaque. Elle ne classe cependant pas les opérations de pontage isolées dans la médecine de pointe.

23 établissements pratiquent des interventions sur les valves du cœur, mais le nombre d'interventions effectuées varie fortement d'un établissement à l'autre. La part des hôpitaux universitaires est ici de 50%, alors qu'elle est de 75% lorsqu'une intervention sur les valves du cœur est combinée avec une opération de l'aorte. En ce qui concerne la chirurgie du rythme cardiaque, tant le nombre de cas traités que le nombre des prestataires de soins (près de la moitié des hôpitaux de soins aigus en Suisse) montrent que ce genre d'interventions est largement répandu. Seuls les hôpitaux universitaires et trois autres hôpitaux dépassent les 200 cas par établissement.

#### Définition opérationnelle

Les opérations combinées des valves du cœur et de l'aorte ont été comptabilisées à part, pour éviter que ces cas ne soient enregistrés à double. La chirurgie du rythme cardiaque comprend différentes opérations d'implantation et de révision de stimulateurs cardiaques. On y classe également l'opération de Cox-maze (approche ouverte et fermée) pour le traitement de la fibrillation auriculaire chronique. On n'a recensé que les interventions sur les personnes âgées de plus de 14 ans.

### 3.2.5 Pédiatrie

Le rapport de la CDS appelle à une concentration de la chirurgie cardiaque et de la cardiologie pédiatriques, en signalant que si le nombre de cas par établissement augmente, de meilleurs résultats peuvent être obtenus, tant du point de vue de la qualité des interventions qu'en matière de coûts. Les expertises cantonales classent la chirurgie cardiaque, la médecine intensive et l'oncologie pour enfants parmi les domaines de la médecine hautement spécialisée.

La chirurgie cardiaque pédiatrique n'est pratiquée que dans les hôpitaux universitaires. En oncologie pédiatrique, on constate que les hospitalisations répétées sont fréquentes: en 2005, 673 patients ont été hospitalisés et ont subi quelque 2200 traitements. 77% des cas ont été traités dans des établissements universitaires. Si l'on ajoute quatre autres hôpitaux, eux aussi partenaires du Registre suisse du cancer de l'enfant, on constate que ces établissements spécialisés traitent 95% des cas dans le domaine de l'oncologie pédiatrique<sup>12</sup>.

#### Définition opérationnelle

On a recensé les patients âgés de moins de 15 ans. Dans le domaine de la chirurgie cardiaque pédiatrique, on a retenu les opérations des valves et du septum du cœur. Le choix des cas recensés en oncologie pédiatrique a été opéré sur la base du diagnostic principal et des diagnostics secondaires (tumeurs malignes). On a exclu les cas traités dans des hôpitaux non universitaires et n'étant pas partenaires du Registre suisse du cancer de l'enfant, lorsque les patients ont ensuite été transférés dans un autre hôpital.

### 3.2.6 Oncologie

Les deux expertises cantonales considèrent le traitement des tumeurs osseuses comme un domaine de la médecine de pointe. L'expertise de Berne et Bâle-Ville mentionne en outre parmi les prestations hautement spécialisées les traitements des sarcomes des tissus mous, les résections du pancréas et de l'œsophage dans les cas de cancers, ainsi que les résections importantes du foie.

Les hospitalisations répétées sont relativement fréquentes dans le domaine de l'oncologie. Le nombre de cas traités est donc nettement plus élevé que le nombre de patients concernés. Les traitements répétés sont relativement fréquents en particulier dans les cas de tumeurs osseuses et de sarcomes des tissus mous (voir Tableau 3). 53% des cas où une tumeur osseuse a été diagnostiquée sont traités dans les hôpitaux universitaires. Seuls deux autres établissements recensent plus de 20 cas traités. Les proportions sont les mêmes pour les sarcomes des tissus mous: près de la moitié des cas sont traités dans les cliniques universitaires et un quart dans les hôpitaux de prise en charge centralisée.

**T 3 Tumeurs osseuses et sarcomes des tissus mous: nombre de patients et de cas traités, 2002–2005**

|                                 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|---------------------------------|------|------|------|------|
| <b>Tumeurs osseuses</b>         |      |      |      |      |
| Patients                        | 287  | 293  | 350  | 373  |
| Cas traités                     | 615  | 548  | 644  | 658  |
| <b>Sarcomes des tissus mous</b> |      |      |      |      |
| Patients                        | 488  | 534  | 525  | 523  |
| Cas traités                     | 756  | 776  | 806  | 737  |

Les résections (c'est-à-dire l'élimination chirurgicale de certains tissus ou d'une tumeur) de l'œsophage et les interventions importantes au pancréas et au foie sont réalisées par de nombreux prestataires de soins, et le nombre de cas traités dans les établissements universitaires est relativement bas. En conséquence, les nombres moyens de cas traités par établissement sont faibles (voir Graphique 1). 35% des résections de l'œsophage sont effectuées dans des hôpitaux universitaires (15 cas par établissement); les hôpitaux de prise en charge centralisée traitent 37% des cas dans 23 établissements (4 cas par établissement), alors que 24 hôpitaux de soins généraux de plus petite taille prennent en charge 3 cas par an en moyenne. Pour les résections du pancréas et du foie, la répartition entre les différentes catégories d'hôpitaux est semblable.

#### Définition opérationnelle

Pour recenser les tumeurs osseuses et les sarcomes des tissus mous, on s'est basé sur les codes de diagnostics correspondants concernant les patients de 15 ans et plus. On a exclu les cas traités dans des hôpitaux non universitaires, lorsque les patients concernés ont ensuite été transférés dans un autre hôpital. Les résections de l'œsophage, les interventions importantes au pancréas et au foie, ainsi que les opérations complexes de la vésicule biliaire ont été recensées sur la base des codes de traitement.

### 3.2.7 Ophtalmologie

D'après la liste de la CDS, plusieurs domaines de l'ophtalmologie devraient faire l'objet de mesures de concentration. Les différents fournisseurs de soins ont cependant des opinions très divergentes à ce sujet. La CDS estime qu'il n'y a un consensus que sur la thérapie des tumeurs, la gestion des banques des yeux et la pathologie oculaire. Or, il est difficile de définir et de délimiter nettement ces domaines.

Pour la chirurgie de l'orbite et la kératoplastie, les nombres de cas sont faibles. 65% des **opérations de l'orbite** sont effectuées dans des hôpitaux universitaires, le nombre de cas par établissement se situant entre 10 et 60.

<sup>12</sup> Registre suisse du cancer de l'enfant, Rapport annuel 2004 (en anglais), [www.kinderkrebsregister.ch/Daten/SKKR\\_AnnualReport\\_2004.pdf](http://www.kinderkrebsregister.ch/Daten/SKKR_AnnualReport_2004.pdf)

26% des cas sont traités dans des hôpitaux de prise en charge centralisée, mais seuls trois de ces établissements traitent plus de 10 cas par an. La répartition des cas entre hôpitaux universitaires et hôpitaux de prise en charge centralisée est analogue pour les **kératoplasties**. Mais le nombre de fournisseurs de soins est ici plus faible, tant pour les hôpitaux de prise en charge centralisée que pour les hôpitaux de soins de base (voir Graphique 1). Les opérations du corps vitré représentent la plus grande partie des **autres prestations d'ophtalmologie spécialisée**.

#### Définition opérationnelle

Dans l'enregistrement des cas, on a subdivisé le domaine de l'ophtalmologie spécialisée en trois branches: la chirurgie de l'orbite, la kératoplastie et les autres prestations, telles que les opérations du corps vitré et les reconstructions de la paupière.

### 3.2.8 Oreille, nez, cavité buccale et gorge

L'expertise des cantons de Berne et Bâle-Ville classe dans la médecine hautement spécialisée les opérations de chirurgie maxillo-faciale telles que les interventions réparatrices d'anomalies cranio-faciales congénitales (déformations de naissance du crâne ou du visage) ou les réparations des lèvres, de la mâchoire ou de la fente palatine. Les opérations des lèvres, de la mâchoire et de la fente palatine sont aussi attribuées à la médecine de pointe dans l'expertise commandée par le canton de Zurich. Cette expertise considère également les implantations de prothèses de la cochlée (prothèse auditive, implant dans l'oreille interne) comme des prestations hautement spécialisées, mais elle estime qu'elles peuvent aussi être fournies dans des hôpitaux non universitaires sans danger pour la qualité des soins.

66% des **reconstructions des lèvres et des réparations de fentes palatines** sont effectuées dans des établissements universitaires, 15% dans des hôpitaux de prise en charge centralisée et 14% dans des hôpitaux de soins de base. Seuls les hôpitaux universitaires enregistrent des nombres de cas par établissement relativement élevés (entre 20 et 80). Dans les hôpitaux de prise en charge centralisée, on réalise en moyenne 6 interventions par établissement et, dans les hôpitaux de soins généraux plus petits, 3 par établissement (voir Graphique 1).

La moitié des **interventions importantes de la cavité buccale** sont réalisées dans les hôpitaux universitaires. Deux hôpitaux de prise en charge centralisée enregistrent eux aussi une dizaine de cas chacun, quelques autres hôpitaux traitant des cas isolés.

92% des **implantations de prothèses de la cochlée** sont effectuées dans les hôpitaux universitaires, les 13 cas restants étant traités dans un des hôpitaux de prise en charge centralisée. De 2002 à 2005, le nombre des cas a presque doublé, l'augmentation étant particulièrement marquée entre 2003 et 2004. Dans la moitié des cas, on a implanté une prothèse à canaux multiples.

#### Définition opérationnelle

On distingue trois catégories d'interventions: les reconstructions des lèvres et réparations de fentes palatines, les interventions importantes de la cavité buccale (parmi lesquelles les glossectomies et glossoplasties) et les implantations de prothèses de la cochlée.

### 3.2.9 Brûlures étendues

Aujourd'hui déjà, deux centres spécialisés prennent en charge le traitement des brûlures les plus graves. La CDS signale pourtant dans son rapport qu'il est difficile de déterminer si des grands brûlés sont également soignés dans d'autres grands hôpitaux. L'expertise des cantons de Berne et Bâle-Ville considère également que les brûlures relèvent de la médecine de pointe, pour autant qu'il s'agisse de cas graves (p. ex. lorsque plus de 20% de la surface de la peau sont atteints ou en cas d'accueil dans un service de soins intensifs).

En 2005, on a soigné 250 patients souffrant de brûlures étendues. Comme certaines de ces personnes ont été hospitalisées à plusieurs reprises, on a enregistré 266 traitements. 66% de ces cas ont été traités dans les établissements universitaires, avec quatre cinquièmes de ces cas pris en charge dans les deux centres spécialisés. Les hôpitaux de prise en charge centralisée et les hôpitaux de soins de base ont pris en charge respectivement 19% et 13% des cas; ils soignent tous moins de 10 patients par établissement et par an.

#### Définition opérationnelle

On a recensé les cas de brûlures étendues sur la base des codes de diagnostics indiquant des brûlures (y compris les brûlures par des acides) de plusieurs régions du corps. On a exclu les cas traités dans des hôpitaux non universitaires, lorsque les patients ont ensuite été transférés dans un autre hôpital.

### 3.2.10 Fibrose kystique et déficiences immunitaires congénitales

L'expertise du canton de Zurich attribue à la sphère de la médecine spécialisée plusieurs interventions, ou maladies, qui ne sont pas mentionnées dans la liste de la CDS. Ainsi, la fibrose kystique est une maladie du métabolisme d'origine génétique. Elle entraîne de fréquentes infections des poumons, qui nécessitent, entre autres traitements, des hospitalisations répétées. L'expertise mentionne aussi les déficiences immunitaires congénitales et les changements de sexe.

Dans le cas des fibroses kystiques comme dans celui des déficiences immunitaires congénitales, les séjours répétés en milieu hospitalier sont fréquents, p. ex. dans le cadre d'une chimiothérapie. Le nombre d'hospitalisations relevé est donc nettement plus élevé que celui des patients concernés (voir Tableau 4). 47% des traitements sont effectués dans des hôpitaux universitaires et 19% dans des hôpitaux de prise en charge centralisée. A ces établissements s'ajoutent deux hôpitaux plus petits (mais manifestement spécialisés), qui traitent chacun quelque 50 cas par an.

#### T 4 Fibroses kystiques et déficiences immunitaires congénitales: nombre de patients et de cas traités 2002–2005

|                                              | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|----------------------------------------------|------|------|------|------|
| <b>Fibrose kystique</b>                      |      |      |      |      |
| Patients                                     | 266  | 282  | 263  | 263  |
| Cas traités                                  | 560  | 586  | 497  | 424  |
| <b>Déficiences immunitaires congénitales</b> |      |      |      |      |
| Patients                                     | 283  | 374  | 375  | 429  |
| Cas traités                                  | 493  | 608  | 658  | 721  |

#### Définition opérationnelle

Pour les fibroses kystiques, le recensement a été effectué en fonction du groupe de patients APDRG du même nom. Pour les cas de déficiences immunitaires congénitales, on s'est basé sur un diagnostic principal ou sur un diagnostic secondaire signalant cette affection. On a exclu les cas traités dans des hôpitaux non universitaires lorsque les patients ont ensuite été transférés dans un autre hôpital.

## 4 Coûts des traitements

Les formes de traitement onéreuses sont citées comme une des causes de l'augmentation des coûts de la santé. Ce chapitre est consacré à l'estimation des coûts approximatifs de la médecine de pointe et de la proportion qu'ils représentent par rapport à l'ensemble des coûts des soins hospitaliers aigus. Dans ce but, on a attribué aux différents traitements de la médecine hautement spécialisée un groupe APDRG et un poids relatif de coûts, sur la base de leur code de diagnostic et de traitement<sup>13</sup>. On peut ainsi estimer le coût total des prestations de la médecine hautement spécialisée, en multipliant la somme des poids relatifs de coûts de tous les cas traités par la médecine de pointe par le coût moyen de traitement d'un patient traité dans un hôpital suisse (voir le chapitre 2.2.2). On constate ainsi que le coût total de la médecine de pointe a été en 2005 de quelque 536 millions de francs, ce qui représente 3,8% des coûts totaux des soins hospitaliers aigus, qui se sont élevés à 14,1 milliards de francs (sans les investissements). Par ailleurs, les quelque 21'000 cas traités par la médecine hautement spécialisée représentaient 2% de l'ensemble des cas traités en milieu hospitalier dans les hôpitaux de soins aigus.

### T5 Coûts par domaine de la médecine hautement spécialisée, 2005

|                                       | Nombre de cas <sup>1</sup> | Coûts (en millions de francs) |
|---------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Transplantations                      | 805                        | 80,0                          |
| Système nerveux                       | 465                        | 10,5                          |
| Système vasculaire                    | 2 372                      | 67,6                          |
| Système circulatoire (adultes)        | 7 537                      | 211,5                         |
| Pédiatrie                             | 1 962                      | 47,4                          |
| Oncologie                             | 2 168                      | 49,3                          |
| Yeux                                  | 4 264                      | 31,8                          |
| Oreille, nez, cavité buccale et gorge | 708                        | 15,8                          |
| Brûlures                              | 242                        | 6,3                           |
| Autres interventions                  | 920                        | 15,8                          |
| <b>Total</b>                          | <b>21 443</b>              | <b>536,1</b>                  |

<sup>1</sup> Seulement les cas d'hospitalisation avec sortie en 2005

<sup>13</sup> Dans ces estimations, nous n'avons tenu compte que des patients traités en milieu hospitalier avec sortie en 2005.

Les coûts de traitement peuvent varier très fortement entre les 10 domaines de la médecine de pointe (voir Tableau 5). Les **transplantations**, par exemple, sont un domaine où les cas sont peu nombreux et les frais de traitement très élevés, alors que le domaine de la **chirurgie vasculaire**, qui compte un grand nombre de patients, entraîne des coûts par cas relativement modérés.

Le Graphique 2 présente pour chaque domaine de la médecine hautement spécialisée le poids relatif de coûts de ses trois groupes de patients APDRG les plus fréquents ainsi que le nombre de cas traités en 2005 pour chacun de ces groupes<sup>14</sup>. Par exemple, dans le domaine du système nerveux, les poids relatifs de coûts des trois APDRG les plus fréquents se situent entre 1,5 et 5. Cela signifie que le coût du traitement de ces patients est entre 1,5 fois et 5 fois plus élevé que celui du traitement d'un patient moyen (auquel on attribue la valeur étalon de 1,0). Près de 200 des cas traités en neurochirurgie appartiennent au groupe APDRG «opérations sur les surrénales et l'hypophyse» (poids relatif de coûts 1,548). En neuroradiologie, les groupes les plus importants sont deux groupes de cas de craniotomie, mais le plus petit de ces groupes, «craniotomie avec complication majeure (24 cas) a un poids relatif de coûts de 4,937, nettement plus élevé que le groupe «craniotomie sans complications»<sup>15</sup>.

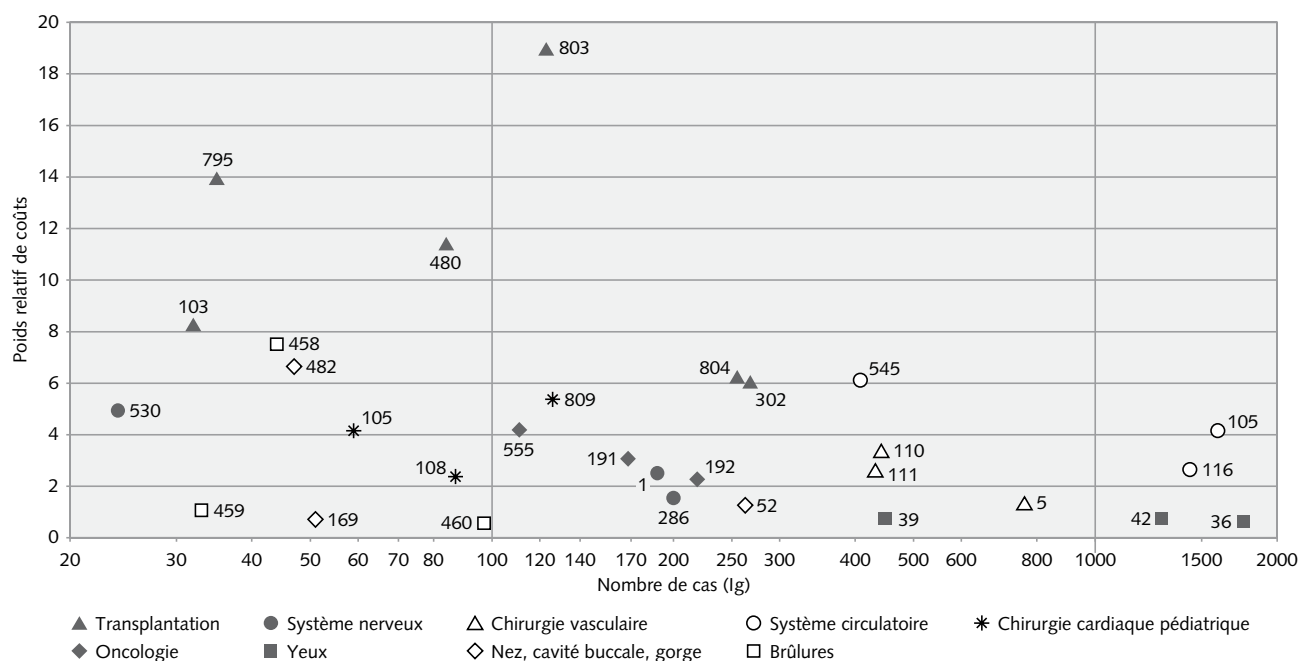
Le Graphique 2 montre qu'outre les transplantations, les interventions dans les domaines de la **chirurgie faciale**, de la **chirurgie cardiaque pédiatrique**, du **système circulatoire** ainsi que des **brûlures** se caractérisent par des coûts moyens par cas très élevés (poids relatifs de coûts entre 4 et 8). En revanche, les **opérations des yeux** ont des poids relatifs de coûts modestes, de même que la chirurgie vasculaire. Les traitements relevant de l'**oncologie** hautement spécialisée sont dispersés dans des APDRG très diversifiés et ils représentent généralement de petits nombres de cas.

<sup>14</sup> Nous n'avons pas représenté dans ce graphique les domaines de la médecine de pointe classés sous «autres interventions», soit les fibroses kystiques, les déficiences immunitaires congénitales et les changements de sexe.

<sup>15</sup> Dans le Tableau 9 en annexe, on trouvera, pour chaque domaine de la médecine de pointe, les trois groupes APDRG les plus importants, leurs poids relatifs de coûts, le nombre de cas traités et la proportion de cas traités dans les hôpitaux universitaires.

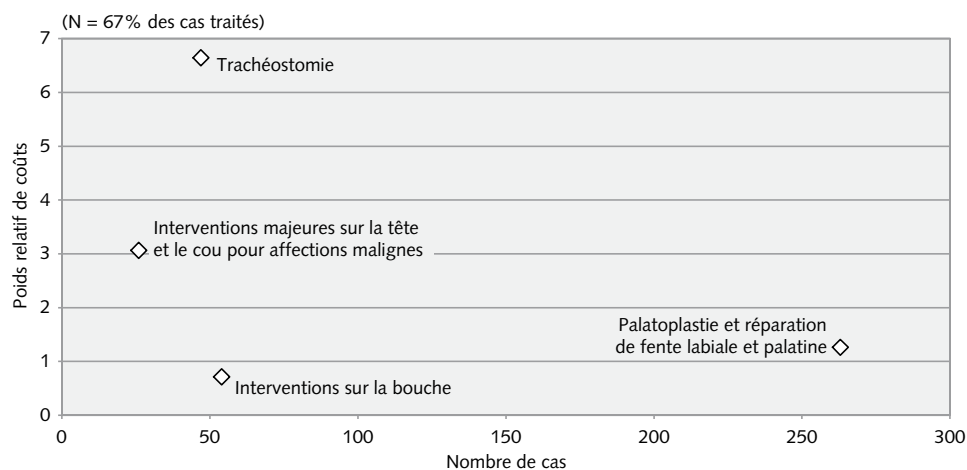
## Nombre de cas et poids relatifs de coûts pour quelques APDRG dans les différents domaines de la médecine hautement spécialisée, 2005

G 2



## Nombre de cas et poids relatifs de coûts pour les APDRG les plus fréquents dans le domaine «nez, cavité buccale et gorge», 2005

G 3

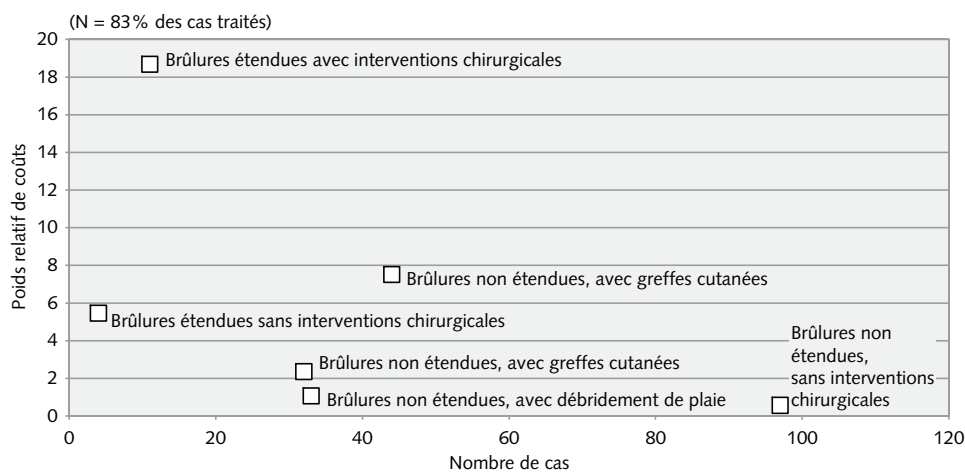


Les coûts de traitement diffèrent fortement non seulement entre les 10 domaines de la médecine hautement spécialisée, mais aussi entre les divers APDRG relatifs à chacun de ces domaines. On peut illustrer cette marge importante de variation des coûts de traitement au sein d'un même domaine au moyen de deux exemples: les domaines «nez, cavité buccale, gorge» et «brûlures».

Près de 500 cas d'opérations des lèvres et de la fente palatine sont recensés dans le domaine «**nez, cavité buccale et gorge**». Plus de 60% de ces cas sont attribués au groupe APDRG «Palatoplastie et réparation de fente labiale et palatine» ou au groupe «interventions sur la bouche» (Graphique 3). Les autres cas sont répartis dans plusieurs groupes de cas moins importants.

### Nombre de cas et poids relatifs de coûts pour les APDRG les plus fréquents dans le domaine des brûlures étendues, 2005

G 4



Dans presque la moitié des 63 cas d'interventions importantes dans la cavité buccale, on a réalisé une trachéostomie, c'est-à-dire que l'on a pratiqué dans la région de la gorge une ouverture de la trachée, afin de permettre la respiration par une canule. La trachéostomie est une intervention compliquée et coûteuse (poids relatif de coûts 6,644), qui est surtout réalisée dans les hôpitaux universitaires (90 % des cas). Le deuxième APDRG dans ce domaine, par ordre d'importance, est celui des «Interventions majeures sur la tête et le cou pour affections malignes», qui comprend au total 26 cas et qui a un poids relatif de coûts de 3,064.

Dans le domaine des **brûlures** également, on constate de grandes différences de coûts de traitement selon le groupe de maladie. Le Graphique 4 représente 83 % des 266 cas de brûlures étendues. Regroupés par APDRG, plus de 200 de ces cas sont classés comme brûlures non étendues, dont le traitement est plus ou moins coûteux (poids relatif de coûts inférieur à 3). Les cas de brûlures concernant au moins 50 % de la surface du corps sont attribués aux groupes «brûlures étendues sans interventions chirurgicales» et «brûlures étendues avec interventions chirurgicales». Ces cas ont été exclusivement traités dans les deux hôpitaux universitaires spécialisés dans le domaine des brûlures. On constate ainsi que, dans ce domaine, la proportion d'interventions réalisées dans les hôpitaux universitaires est nettement plus élevée pour les APDRG les plus coûteux que pour ceux dont les poids relatifs de coûts sont bas.

## 5 Conclusions

La liste des prestations médicales hautement spécialisées utilisées dans nos analyses se base sur les travaux de la CDS et sur les expertises élaborées sur mandat des cantons de Zurich, d'une part, et de Berne et Bâle-Ville, d'autre part. Elle nous a permis de donner, pour la première fois, un aperçu quantitatif et couvrant l'ensemble du pays de plusieurs domaines de la médecine de pointe. Cela fournit ainsi des bases possibles pour l'élaboration d'un consensus national au sujet de la définition et de la description de la médecine hautement spécialisée.

**En fonction des résultats de nos analyses, on peut à juste titre se demander si certains domaines, p. ex. les reconstructions des lèvres et réparations de fentes palatines, ou encore les résections de l'œsophage, peuvent être considérés comme des prestations de la médecine hautement spécialisée.** On devrait examiner de plus près certains domaines de la médecine de pointe (p. ex. la chirurgie circulatoire) et élaborer des définitions claires de celles de leurs prestations devant être considérées comme hautement spécialisées. Ainsi, il conviendrait par exemple de mieux distinguer dans la chirurgie du rythme cardiaque les interventions hautement spécialisées des interventions de routine. Une identification ou une définition opérationnelle des traitements sur la base des codes de diagnostic et de traitement ne seront peut-être pas toujours suffisamment nuancées, car les systèmes de classification existants, notamment la Classification suisse des interventions chirurgicales, **ne sont pas suffisamment précis, ni suffisamment actuels, dans le recensement des prestations hautement spécialisées** (voir chapitre 2.2.3).

S'il est vrai qu'il y a encore des progrès à faire dans la définition et la description de la médecine hautement spécialisée, les résultats de cette enquête fournissent néanmoins une image instructive du système de soins actuel. On constate ainsi **qu'en plus des hôpitaux universitaires, un nombre relativement élevé d'autres établissements – surtout des hôpitaux de prise en charge centralisée, mais parfois aussi des hôpitaux de soins de base – offrent des prestations de médecine de pointe.** Cette constatation qui concerne l'ensemble du

pays recoupe une analyse des besoins commandée par le canton de Berne montrant que, dans ce canton, seules 54 % des prestations définies (de manière moins restrictive qu'ici) comme hautement spécialisées sont fournies par l'hôpital universitaire cantonal (Inselspital)<sup>16</sup>.

Même si l'on fait abstraction de la question de savoir quels établissements doivent offrir quels soins, le **critère du nombre minimal de cas par établissement** permet de constater qu'il serait possible d'améliorer la coordination de la médecine de pointe et d'y réaliser une certaine concentration. Le rapport de la CDS et les expertises commandées par les cantons s'accordent sur ce point. Demander que pour chaque intervention médicale on traite un nombre minimal de cas par établissement et par an est un moyen d'augmenter, ou de garantir, la sécurité des patients et la qualité des soins. De plus, comme les interventions hautement spécialisées requièrent souvent une infrastructure très coûteuse, un nombre minimal de cas par établissement permet de répartir les coûts d'infrastructure sur un nombre de traitements raisonnable et d'élever ainsi la productivité. Les expertises cantonales illustrent ce fait par l'exemple des recommandations ou prescriptions en vigueur dans d'autres pays pour différentes interventions. Ainsi, en Allemagne, on propose pour certaines opérations des nombres minimaux de cas se situant entre 10 et 25 par établissement (p. ex. 10 cas pour la chirurgie de l'œsophage, 25 cas pour les transplantations de reins)<sup>17</sup>. Si l'on applique un critère général de 20 cas traités par intervention à **tous les domaines de la médecine de pointe, on constate qu'en Suisse près de 70 % des établissements n'ont pas atteint ce nombre minimal en 2005** (voir Tableau 8 en annexe).

<sup>16</sup> Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne, Planification des soins 2007-2010 selon la loi sur les soins hospitaliers, [www.gef.be.ch/site/fr/gef\\_spitalversorgung\\_v\\_planung.pdf](http://www.gef.be.ch/site/fr/gef_spitalversorgung_v_planung.pdf), juin 2007.

<sup>17</sup> Canton de Zurich, Gutachten Spitzenmedizin, [www.staatskanzlei.zh.ch/internet/sk/de/mm/mm2006q4/medizin.ContentList.0005.Document.pdf](http://www.staatskanzlei.zh.ch/internet/sk/de/mm/mm2006q4/medizin.ContentList.0005.Document.pdf), novembre 2006.

En 2005, **2% des cas traités dans les hôpitaux de soins aigus et relevant de la médecine de pointe ont absorbé 3,8% des coûts des traitements hospitaliers.**

Pour analyser ces proportions, il convient, d'une part, de tenir compte du fait que certaines **techniques assurément coûteuses** utilisées par la médecine de pointe, comme les protonthérapies, **ne sont pas comprises** dans ces chiffres.

Mais, d'autre part, il ne faut pas perdre de vue le fait que l'importance des coûts d'infrastructure et de traitement n'est qu'un des quatre critères possibles pour définir la médecine hautement spécialisée (voir chapitre 2.1). Une analyse effectuée à ce propos par le canton de Vaud a montré que le critère des coûts n'est pas pertinent pour identifier les traitements relevant de la médecine de pointe<sup>18</sup>. On a en effet cherché à savoir si le fait que le poids relatif de coûts d'un groupe APDRG dépasse une certaine valeur limite indique que les prestations concernées doivent être fournies par un hôpital universitaire ou tertiaire. Or il s'est avéré que les groupes de patients et **les cas entraînant des coûts élevés ne reçoivent pas forcément des prestations de la médecine hautement spécialisée.**

<sup>18</sup> Canton de Vaud, Identification des prestations hospitalières universitaires/tertiaires dans le canton de Vaud, [www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dsas/ssp/fichiers\\_pdf/Dossier\\_actualite/rapport\\_final\\_prest\\_univ\\_tert.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dsas/ssp/fichiers_pdf/Dossier_actualite/rapport_final_prest_univ_tert.pdf), février 2007.



## 6 Tableaux en annexe

### T 6 Définitions opérationnelles des prestations de la médecine hautement spécialisée (MHS)

| Domaine de la MHS                                              | Définition <sup>1</sup>                                                                       | Remarques <sup>2</sup>                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Transplantations</b>                                        |                                                                                               |                                                                                                                                                    |
| Cœur (et systèmes de remplacement du cœur)                     | 33.6<br>37.5                                                                                  | Plus de cas que Swiss Transplant, car cœurs artificiels et réparations (37.52-37.54) inclus                                                        |
| Foie                                                           | 50.51-50.59                                                                                   |                                                                                                                                                    |
| Poumons                                                        | 33.50-33.52                                                                                   |                                                                                                                                                    |
| Intestins                                                      | 46.97                                                                                         |                                                                                                                                                    |
| Reins                                                          | 55.69                                                                                         | A exclusion des cas de transplantation simultanée rein-pancréas ou rein-foie                                                                       |
| Pancréas (et îlots de Langerhans)                              | 52.80-52.86                                                                                   |                                                                                                                                                    |
| Transplantation allogénique de cellules souches                | 41.02, 41.03<br>41.05, 41.08                                                                  | Sans tenir compte de 41.00 transplantation de moelle osseuse, sans autre précision                                                                 |
| Transplantation autologue de cellules souches                  | 41.01, 41.04<br>41.07, 41.09                                                                  |                                                                                                                                                    |
| <b>Système nerveux</b>                                         |                                                                                               |                                                                                                                                                    |
| Chirurgie neuro-endocrinienne                                  | 07.13-07.15<br>07.17<br>07.51-07.79                                                           |                                                                                                                                                    |
| Neuroradiologie interventionnelle                              | 39.72, 92.30                                                                                  | Définition par le Secrétariat de codage de l'OFS                                                                                                   |
| <b>Système vasculaire</b>                                      |                                                                                               |                                                                                                                                                    |
| Interventions sur la carotide et la veine jugulaire            | 38.02, 38.12<br>38.32, 38.42<br>38.62, 38.82                                                  |                                                                                                                                                    |
| Chirurgie de l'aorte                                           | 38.04, 38.34<br>38.44, 38.45<br>38.64, 38.84<br>39.71, 39.79<br>ET âge > 14 ans               | Définition par le Secrétariat de codage de l'OFS                                                                                                   |
| <b>Système circulatoire (adultes)</b>                          |                                                                                               |                                                                                                                                                    |
| Chirurgie des valves du cœur                                   | 35.0-35.3<br>ET âge > 14 ans                                                                  | Emprunt à la liste bernoise                                                                                                                        |
| Chirurgie des valves du cœur et chirurgie de l'aorte combinées | voir codes ci-dessus                                                                          | Seulement les cas combinés                                                                                                                         |
| Chirurgie du rythme cardiaque                                  | 00.50-00.54<br>37.7-37.8<br>ET âge > 14 ans 37.33-37.34 ET CIM-10-codes de diagnostic I47-I49 | Définition par le Secrétariat de codage de l'OFS                                                                                                   |
| <b>Pédiatrie</b>                                               |                                                                                               |                                                                                                                                                    |
| Chirurgie cardiaque pédiatrique                                | 35 ET âge <= 14 ans                                                                           | Emprunt à la liste bernoise                                                                                                                        |
| Oncologie pédiatrique                                          | CIM-10-codes de diagnostic C.- tumeurs malignes ET âge <=14 ans                               | Emprunt à la liste bernoise<br>A exclusion des cas déplacés dans des hôpitaux qui ne sont pas partenaires du Registre suisse du cancer de l'enfant |

**T 6 Définitions opérationnelles des prestations de la médecine hautement spécialisée (MHS)**

| Domaine de la MHS                                          | Définition <sup>1</sup>                                                             | Remarques <sup>2</sup>                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Oncologie</b>                                           |                                                                                     |                                                                                                                                               |
| Résection de l'œsophage                                    | 42.40-42.69                                                                         |                                                                                                                                               |
| Foie, voies biliaires, pancréas: interventions importantes | 50.3, 50.4<br>52.51-52.59<br>52.6, 52.7                                             |                                                                                                                                               |
| Tumeurs osseuses (adultes)                                 | CIM-10-codes de diagnostic C40-C41 ET âge > 14 J.                                   | Définition par le Secrétariat de codage de l'OFS<br>A l'exclusion des cas traités dans des hôpitaux non universitaires qui ont été transférés |
| Sarcomes des tissus mous (adultes)                         | CIM-10-codes de diagnostic C49 ET âge > 14 ans                                      |                                                                                                                                               |
| <b>Yeux</b>                                                |                                                                                     |                                                                                                                                               |
| Kératoplastie                                              | 11.61-11.69                                                                         |                                                                                                                                               |
| Chirurgie de l'orbite                                      | 16.01-16.09, 16.1<br>16.3-16.69, 16.82                                              |                                                                                                                                               |
| Autres prestations d'ophtalmologie spécialisée             | 08.61-08.74<br>09.71-09.73<br>14.00-14.02<br>14.26-14.27<br>14.71-14.79             |                                                                                                                                               |
| <b>Oreille, nez, cavité buccale et gorge</b>               |                                                                                     |                                                                                                                                               |
| Reconstruction des lèvres et réparation de fente palatine  | 27.54-27.59<br>27.62-27.63<br>27.69                                                 |                                                                                                                                               |
| Interventions importantes de la cavité buccale             | 25.3-25.4<br>25.59                                                                  |                                                                                                                                               |
| Implantation de prothèses de la cochlée                    | 20.96-20.98                                                                         |                                                                                                                                               |
| <b>Brûlures</b>                                            |                                                                                     |                                                                                                                                               |
| Brûlures étendues                                          | CIM-10-codes de diagnostic T29.2-T29.3<br>T29.6-T29.7<br>T30.2-T30.3<br>T30.6-T30.7 | A l'exclusion des cas traités dans des hôpitaux non universitaires qui ont été transférés                                                     |
| <b>Autres interventions</b>                                |                                                                                     |                                                                                                                                               |
| Fibrose kystique                                           | APDRG 740                                                                           | Définition par le Secrétariat de codage de l'OFS<br>A l'exclusion des cas traités dans des hôpitaux non universitaires qui ont été transférés |
| Déficiences immunitaires congénitales                      | CIM-10-codes de diagnostic D80.- à D84.-                                            |                                                                                                                                               |
| Changements de sexe                                        | 64.5                                                                                | Emprunt à la liste bernoise                                                                                                                   |

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, il s'agit des codes de traitement de la Classification suisse des interventions chirurgicales CHOP, version 7.0.

<sup>2</sup> Sauf indication contraire, il s'agit d'une définition basée sur la liste des prestations hautement spécialisées élaborée par le canton de Berne.

**T 7 Hôpitaux universitaires suisses**

| Type d'hôpital | Nom                                                               |
|----------------|-------------------------------------------------------------------|
| K111           | Inselspital Bern                                                  |
| K111           | Universitätsspital Basel                                          |
| K111           | Universitätsspital Zürich                                         |
| K111           | Hôpitaux universitaires de Genève                                 |
| K111           | Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)                   |
| K231           | Hôpital orthopédique de la Suisse romande (VD)                    |
| K231           | Universitätsklinik Balgrist                                       |
| K233           | Universitäts-Kinderspital beider Basel (BS/BL)                    |
| K233           | Kinderspital Zürich                                               |
| K235           | Hôpital ophtalmique Jules Gonin Fondation asile des aveugles (VD) |

**T 8 Prestations médicales hautement spécialisées: nombre d'établissements avec moins de 20 cas par an et avec 20 cas et plus, en 2005**

|                                                                | Nombre total d'établissements | moins de 20 cas par an  |                                   | 20 cas par an ou plus   |                                   |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------|-----------------------------------|-------------------------|-----------------------------------|
|                                                                |                               | Nombre d'établissements | dont hôpitaux universitaires en % | Nombre d'établissements | dont hôpitaux universitaires en % |
| Transplantations                                               |                               |                         |                                   |                         |                                   |
| Cœur                                                           | 4                             | 4                       | 100%                              | 0                       |                                   |
| Foie                                                           | 3                             | 0                       | *                                 | 3                       | 100%                              |
| Poumons                                                        | 2                             | 1                       | 100%                              | 1                       | 100%                              |
| Reins                                                          | 7                             | 2                       | 50%                               | 5                       | 100%                              |
| Pancréas (et îlots de Langerhans)                              | 3                             | 3                       | 100%                              | 0                       | *                                 |
| Transplantation allogénique de cellules souches                | 5                             | 2                       | 100%                              | 3                       | 100%                              |
| Transplantation autologue de cellules souches                  | 9                             | 3                       | 33%                               | 6                       | 67%                               |
| Système nerveux                                                |                               |                         |                                   |                         |                                   |
| Chirurgie neuro-endocrinienne                                  | 12                            | 6                       | 33%                               | 6                       | 67%                               |
| Neuroradiologie interventionnelle                              | 7                             | 2                       | 50%                               | 5                       | 80%                               |
| Système vasculaire                                             |                               |                         |                                   |                         |                                   |
| Interventions sur la carotide et la veine jugulaire            | 62                            | 47                      | 2%                                | 15                      | 33%                               |
| Chirurgie de l'aorte                                           | 57                            | 42                      | 0%                                | 15                      | 33%                               |
| Système circulatoire (adultes)                                 |                               |                         |                                   |                         |                                   |
| Chirurgie des valves du cœur                                   | 23                            | 7                       | 14%                               | 16                      | 31%                               |
| Chirurgie des valves du cœur et chirurgie de l'aorte combinées | 14                            | 11                      | 27%                               | 3                       | 100%                              |
| Chirurgie du rythme cardiaque                                  | 98                            | 50                      | 2%                                | 48                      | 10%                               |
| Pédiatrie                                                      |                               |                         |                                   |                         |                                   |
| Chirurgie cardiaque pédiatrique                                | 4                             | 0                       | *                                 | 4                       | 100%                              |
| Oncologie pédiatrique                                          | 33                            | 21                      | 19%                               | 12                      | 50%                               |
| Oncologie                                                      |                               |                         |                                   |                         |                                   |
| Résection de l'œsophage                                        | 53                            | 51                      | 8%                                | 2                       | 100%                              |
| Foie, voies biliaires, pancréas : interventions importantes    | 67                            | 57                      | 2%                                | 10                      | 40%                               |
| Tumeurs osseuses (adultes)                                     | 82                            | 74                      | 4%                                | 8                       | 75%                               |
| Sarcomes des tissus mous (adultes)                             | 127                           | 118                     | 3%                                | 9                       | 56%                               |
| Yeux                                                           |                               |                         |                                   |                         |                                   |
| Kératoplastie                                                  | 21                            | 17                      | 12%                               | 4                       | 75%                               |
| Chirurgie de l'orbite                                          | 33                            | 30                      | 10%                               | 3                       | 100%                              |
| Autres prestations d'ophtalmologie spécialisée                 | 66                            | 45                      | 2%                                | 21                      | 24%                               |
| Oreille, nez, cavité buccale et gorge                          |                               |                         |                                   |                         |                                   |
| Reconstruction des lèvres et réparation de fente palatine      | 55                            | 49                      | 4%                                | 6                       | 83%                               |
| Interventions importantes de la cavité buccale                 | 13                            | 13                      | 38%                               | 0                       | *                                 |
| Implantation de prothèses de la cochlée                        | 7                             | 4                       | 75%                               | 3                       | 100%                              |
| Brûlures                                                       |                               |                         |                                   |                         |                                   |
| Brûlures étendues                                              | 44                            | 42                      | 12%                               | 2                       | 100%                              |
| Autres interventions                                           |                               |                         |                                   |                         |                                   |
| Fibrose kystique                                               | 35                            | 30                      | 13%                               | 5                       | 60%                               |
| Déficiences immunitaires congénitales                          | 96                            | 86                      | 3%                                | 10                      | 50%                               |
| Changements de sexe                                            | 2                             | 2                       | 50%                               | 0                       | *                                 |

Source: Statistique médicale des hôpitaux

**T 9 APDRG les plus courants par domaine de la médecine hautement spécialisée, 2005**

| APDRG                                                              | Désignation                                                                                                        | Nombre de cas <sup>1</sup> | % des cas dans des hôpitaux universitaires | Poids relatif de coûts <sup>2</sup> |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Transplantations</b>                                            |                                                                                                                    |                            |                                            |                                     |
| 103                                                                | Cœur                                                                                                               | 32                         | 97%                                        | 8,276                               |
| 480                                                                | Foie                                                                                                               | 84                         | 100%                                       | 11,415                              |
| 795                                                                | Poumons                                                                                                            | 35                         | 100%                                       | 13,953                              |
| 302                                                                | Reins                                                                                                              | 255                        | 93%                                        | 6,051                               |
| 302                                                                | Pancréas (et îlots de Langerhans)                                                                                  | 13                         | 100%                                       | 6,051 <sup>3</sup>                  |
| 803                                                                | Allogreffe de moelle osseuse                                                                                       | 123                        | 100%                                       | 18,975 <sup>4</sup>                 |
| 804                                                                | Transplantation autologue de moelle osseuse                                                                        | 255                        | 77%                                        | 6,247                               |
| <b>Système nerveux</b>                                             |                                                                                                                    |                            |                                            |                                     |
| <b>Chirurgie neuro-endocrinienne</b>                               |                                                                                                                    |                            |                                            |                                     |
| 286                                                                | Interventions sur les surrénales et l'hypophyse                                                                    | 200                        | 71%                                        | 1,548                               |
| 1                                                                  | Craniotomie, >17 ans, excepté pour traumatisme                                                                     | 17                         | 71%                                        | 2,513                               |
| 565                                                                | Interventions endocrinienne, nutritionnelle & métabolique, excepté amputation du membre inférieur, avec cc majeure | 12                         | 92%                                        | 3,008                               |
| <b>Neuroradiologie thérapeutique</b>                               |                                                                                                                    |                            |                                            |                                     |
| 1                                                                  | Craniotomie, >17 ans, excepté pour traumatisme                                                                     | 171                        | 97%                                        | 2,513                               |
| 530                                                                | Craniotomie, avec cc majeure                                                                                       | 21                         | 95%                                        | 4,937                               |
| 739                                                                | Craniotomie, <18 ans, sans cc                                                                                      | 6                          | 100%                                       | 2,558                               |
| <b>Système vasculaire</b>                                          |                                                                                                                    |                            |                                            |                                     |
| <b>Interventions sur la carotide et la veine jugulaire</b>         |                                                                                                                    |                            |                                            |                                     |
| 5                                                                  | Interventions vasculaires extracrâniennes                                                                          | 763                        | 35%                                        | 1,339                               |
| 531                                                                | Interventions sur le système nerveux, sauf craniotomie, avec cc majeure                                            | 90                         | 44%                                        | 3,187                               |
| 479                                                                | Autres interventions vasculaires, sans cc                                                                          | 46                         | 26%                                        | 1,151                               |
| <b>Chirurgie de l'aorte</b>                                        |                                                                                                                    |                            |                                            |                                     |
| 110                                                                | Interventions cardiovasculaires majeures, avec cc                                                                  | 442                        | 59%                                        | 3,376                               |
| 111                                                                | Interventions cardiovasculaires majeures, sans cc                                                                  | 432                        | 38%                                        | 2,616                               |
| 549                                                                | Interventions cardiovasculaires majeures, avec cc majeure                                                          | 212                        | 59%                                        | 6,110                               |
| <b>Système circulatoire (adultes)</b>                              |                                                                                                                    |                            |                                            |                                     |
| <b>Chirurgie des valves du cœur (y.c. interventions combinées)</b> |                                                                                                                    |                            |                                            |                                     |
| 105                                                                | Interventions sur les valves cardiaques, sans cathéterisme                                                         | 1 595                      | 50%                                        | 4,156                               |
| 545                                                                | Interventions sur valve cardiaque, avec cc majeure                                                                 | 408                        | 72%                                        | 6,119                               |
| 104                                                                | Interventions sur les valves cardiaques, avec cathéterisme                                                         | 259                        | 35%                                        | 4,586                               |
| <b>Chirurgie du rythme cardiaque</b>                               |                                                                                                                    |                            |                                            |                                     |
| 116                                                                | Autres insertions de pacemaker permanent ou d'électrode intracardiaque                                             | 1 434                      | 30%                                        | 2,650                               |
| 112                                                                | Interventions cardiovasculaires percutanées                                                                        | 995                        | 73%                                        | 1,460                               |
| 118                                                                | Remplacement de pacemaker cardiaque                                                                                | 550                        | 26%                                        | 1,541                               |

**T 9 APDRG les plus courants par domaine de la médecine hautement spécialisée, 2005 (suite)**

| APDRG                                                             | Désignation                                                                                                | Nombre de cas <sup>1</sup> | % des cas dans des hôpitaux universitaires | Poids relatif de coûts <sup>2</sup> |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Pédiatrie</b>                                                  |                                                                                                            |                            |                                            |                                     |
| <b>Chirurgie cardiaque pédiatrique</b>                            |                                                                                                            |                            |                                            |                                     |
| 809                                                               | Autres interventions cardiopulmonaires avec anomalie congénitale infantile                                 | 126                        | 100%                                       | 5,371                               |
| 108                                                               | Autres interventions sur le coeur et le thorax sans malformations congénitales                             | 87                         | 100%                                       | 2,377                               |
| 105                                                               | Interventions sur les valves cardiaques, sans cathétérisme                                                 | 59                         | 100%                                       | 4,156                               |
| <b>Oncologie pédiatrique</b>                                      |                                                                                                            |                            |                                            |                                     |
| 410                                                               | Chimiothérapie                                                                                             | 550                        | 81%                                        | 0,597                               |
| 781                                                               | Leucémie aigue sans intervention chirurgicale majeure, <18 ans, sans cc                                    | 130                        | 27%                                        | 0,925                               |
| 239                                                               | Fractures pathologiques et affections malignes du tissu conjonctif et du système musculo-squelettique      | 83                         | 57%                                        | 1,110                               |
| <b>Oncologie</b>                                                  |                                                                                                            |                            |                                            |                                     |
| <b>Résection de l'œsophage</b>                                    |                                                                                                            |                            |                                            |                                     |
| 155                                                               | Interventions sur l'œsophage, l'estomac et le duodenum, >17 ans, sans cc                                   | 75                         | 19%                                        | 2,383 <sup>5</sup>                  |
| 154                                                               | Interventions sur l'œsophage, l'estomac et le duodenum, >17 ans, avec cc                                   | 70                         | 31%                                        | 3,498 <sup>5</sup>                  |
| 585                                                               | Interventions gastro-intestinales majeures, avec cc majeure                                                | 50                         | 40%                                        | 5,460 <sup>5</sup>                  |
| <b>Foie, voies biliaires, pancréas: interventions importantes</b> |                                                                                                            |                            |                                            |                                     |
| 192                                                               | Shunt intra-abdominal et interventions sur le pancréas et le foie, sans cc                                 | 219                        | 29%                                        | 2,269                               |
| 191                                                               | Shunt intra-abdominal et interventions sur le pancréas et le foie, avec cc                                 | 168                        | 31%                                        | 3,067                               |
| 555                                                               | Interventions sur le pancréas, le foie, les voies biliaires, sauf transplantation de foie, avec cc majeure | 111                        | 38%                                        | 4,189                               |
| <b>Tumeurs osseuses et sarcomes des tissus mous (adultes)</b>     |                                                                                                            |                            |                                            |                                     |
| 239                                                               | Fractures pathologiques et affections malignes du tissu conjonctif et du système musculo-squelettique      | 332                        | 27%                                        | 1,110                               |
| 410                                                               | Chimiothérapie                                                                                             | 173                        | 62%                                        | 0,597                               |
| 227                                                               | Interventions sur les tissus mous, sans cc                                                                 | 82                         | 29%                                        | 0,564                               |
| <b>Yeux</b>                                                       |                                                                                                            |                            |                                            |                                     |
| <b>Kératoplastie</b>                                              |                                                                                                            |                            |                                            |                                     |
| 42                                                                | Interventions intraoculaires, excepté rétin, iris, cristallin                                              | 219                        | 64%                                        | 0,753                               |
| 443                                                               | Autres interventions chirurgicales pour traumatisme, sans cc                                               | 16                         | 69%                                        | 0,759                               |
| 40                                                                | Interventions extraoculaires, excepté sur l'orbite, >17 ans                                                | 12                         | 83%                                        | 0,575                               |
| <b>Chirurgie de l'orbite</b>                                      |                                                                                                            |                            |                                            |                                     |
| 37                                                                | Interventions sur l'orbite                                                                                 | 184                        | 64%                                        | 0,827                               |
| 443                                                               | Autres interventions chirurgicales pour traumatisme, sans cc                                               | 6                          | 83%                                        | 0,759                               |
| 42                                                                | Interventions intraoculaires, excepté rétin, iris, cristallin                                              | 6                          | 33%                                        | 0,753                               |
| <b>Autres prestations d'ophtalmologie spécialisée</b>             |                                                                                                            |                            |                                            |                                     |
| 36                                                                | Interventions sur la rétine                                                                                | 1 759                      | 73%                                        | 0,631                               |
| 42                                                                | Interventions intraoculaires, excepté rétin, iris, cristallin                                              | 1 069                      | 39%                                        | 0,753                               |
| 39                                                                | Interventions sur le cristallin avec ou sans vitrectomie                                                   | 449                        | 49%                                        | 0,735                               |

**T 9 APDRG les plus courants par domaine de la médecine hautement spécialisée, 2005 (fin)**

| APDRG                                                            | Désignation                                                                    | Nombre de cas <sup>1</sup> | % des cas dans des hôpitaux universitaires | Poids relatif de coûts <sup>2</sup> |
|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Oreille, nez, cavité buccale et gorge</b>                     |                                                                                |                            |                                            |                                     |
| <b>Reconstruction des lèvres et réparation de fente palatine</b> |                                                                                |                            |                                            |                                     |
| 52                                                               | Palatoplastie et réparation de fente labiale et palatine                       | 263                        | 64%                                        | 1,263                               |
| 169                                                              | Interventions sur la bouche, sans cc                                           | 51                         | 61%                                        | 0,715                               |
| 482                                                              | Trachéostomie pour affections de la bouche, du pharynx ou du larynx            | 20                         | 90%                                        | 6,644                               |
| <b>Interventions importantes de la cavité buccale</b>            |                                                                                |                            |                                            |                                     |
| 482                                                              | Trachéostomie pour affections de la bouche, du pharynx ou du larynx            | 27                         | 81%                                        | 6,644                               |
| 786                                                              | Interventions majeures sur la tête et le cou pour affections malignes          | 12                         | 58%                                        | 3,064                               |
| 169                                                              | Interventions sur la bouche, sans cc                                           | 3                          | 0%                                         | 0,715                               |
| <b>Implantation de prothèses de la cochlée</b>                   |                                                                                |                            |                                            |                                     |
| 49                                                               | Interventions majeures sur la tête et le cou, excepté pour affections malignes | 78                         | 97%                                        | 1,205                               |
| 759                                                              | Implants cochléaires multi-canaux                                              | 74                         | 86%                                        | 6,137                               |
| <b>Brûlures</b>                                                  |                                                                                |                            |                                            |                                     |
| <b>Brûlures étendues</b>                                         |                                                                                |                            |                                            |                                     |
| 460                                                              | Brûlures non étendues, sans interventions chirurgicales                        | 97                         | 51%                                        | 0,568                               |
| 458                                                              | Brûlures non étendues, avec greffes cutanées                                   | 76                         | 89%                                        | 2,363 <sup>6</sup>                  |
| 459                                                              | Brûlures non étendues, avec débridement de plaie ou autres interventions       | 33                         | 42%                                        | 1,071                               |
| <b>Autres interventions</b>                                      |                                                                                |                            |                                            |                                     |
| <b>Fibrose kystique</b>                                          |                                                                                |                            |                                            |                                     |
| 740                                                              | Mucoviscidose                                                                  | 263                        | 47%                                        | 2,083                               |
| <b>Déficiences immunitaires congénitales</b>                     |                                                                                |                            |                                            |                                     |
| 399                                                              | Maladies du système réticulo-endothélial et immunitaire, sans cc               | 43                         | 33%                                        | 0,665                               |
| 89                                                               | Pneumonie simple et pleurésie, >17 ans, avec cc                                | 22                         | 59%                                        | 0,977                               |
| 410                                                              | Chimiothérapie                                                                 | 21                         | 76%                                        | 0,597                               |
| <b>Changements de sexe</b>                                       |                                                                                |                            |                                            |                                     |
| 424                                                              | Interventions chirurgicales avec diagnostic principal de maladie mentale       | 18                         | 53%                                        | 1,801                               |

<sup>1</sup> Uniquement les cas d'hospitalisation avec sortie en 2005<sup>2</sup> Version 5.1 des cost weights (CW) [poids relatifs de coûts]; Publication avec l'autorisation de l'Association APDRG Suisse (copyright). 228 Swiss Payment Groups (SPG) supplémentaires ont été créés pour la version 6.0 des cost weights, disponible depuis juin 2007. Selon APDRG Suisse, la sévérité des cas relevant de la médecine de pointe sera ainsi davantage prise en compte.<sup>3</sup> Transplantation simultanée de rein et d'îlots de Langerhans résulte en APDRG «Transplantation rénale»<sup>4</sup> Poids relatif de coûts en cas de donneur apparenté, sinon poids relatif de coûts 38,278; distinction seulement possible à partir de la CHOP version 8<sup>5</sup> Reclassement dans Swiss Payment Groups (SPG) avec poids relatif de coûts plus élevés, car incluant les codes CHOP 42.40-42.69<sup>6</sup> En cas de codes diagnostiques T31.1-T31.4, reclassement dans SPG 914 avec poids relatif de coûts 7,515



# Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

| <i>Moyen de diffusion</i>                                                               | <i>N° à composer</i>                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Service de renseignements individuels                                                   | 032 713 60 11<br>info@bfs.admin.ch    |
| L'OFS sur Internet                                                                      | www.statistique.admin.ch              |
| Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents     | www.news-stat.admin.ch                |
| Publications: information approfondie (certaines sont disponibles sur disquette/CD-Rom) | 032 713 60 60<br>order@bfs.admin.ch   |
| Banque de données (accessible en ligne)                                                 | 032 713 60 86<br>www.statweb.admin.ch |

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse  
www.statistique.admin.ch → Services → Les publications de Statistique suisse.

## Santé

**Statistique médicale des hôpitaux 2005**, Hospitalisations: principaux résultats  
Résultats de la statistique médicale des hôpitaux 2005,  
Actualités OFS, Neuchâtel, mars 2007, n° de commande: 532-0706-05, gratuit.

**Statistique médicale des hôpitaux 2005**, Résultats définitifs (Tableaux standard),  
Actualités OFS, Neuchâtel, mars 2007, n° de commande: 532-0703-05, gratuit.

**Statistiques des hôpitaux et des établissements de santé non hospitaliers 2005**,  
Résultats définitifs (Tableaux standard),  
Actualités OFS, Neuchâtel, mars 2007, n° de commande: 532-0701-05, gratuit.

**L'indice du «case mix»: une mesure du degré de gravité moyen des cas traités dans un hôpital, Méthode et analyses**,  
StatSanté 3/2004, Neuchâtel 2004, n° de commande: 515-0403, gratuit.

**Mettre au monde dans les hôpitaux de Suisse – Séjours hospitaliers durant la grossesse et accouchement**,  
StatSanté 1/2007, Neuchâtel 2007, n° de commande: 515-0701, gratuit.

**Les nouveau-nés dans les hôpitaux de Suisse en 2004 – La prise en charge hospitalière des bébés nés à terme et des prématurés**,  
StatSanté 2/2007, Neuchâtel 2007, n° de commande: 515-0702, gratuit.

Ces dernières années, différents efforts ont été entrepris afin de mieux coordonner au niveau national les prestations de la médecine de pointe, plus précisément appelée médecine hautement spécialisée, et, au besoin, de concentrer certaines d'entre elles auprès de prestataires sélectionnés. La question de savoir quelles prestations médicales de pointe doivent être offertes à l'avenir dans quels centres hospitaliers demeure pourtant controversée. La présente publication offre pour la première fois une vue d'ensemble, au niveau national, du nombre de cas traités et de prestataires de soins dans différents domaines de la médecine hautement spécialisée, ainsi que des coûts de ces prestations. Les résultats obtenus peuvent servir de base possible pour d'autres travaux détaillés visant à définir et coordonner la médecine hautement spécialisée.

La présente publication comprend tout d'abord une synthèse de plusieurs expertises et travaux qui ont cherché à déterminer quels domaines doivent être considérés comme relevant de la médecine de pointe. Une deuxième partie recense pour les domaines retenus le nombre de cas traités, le nombre de prestataires de soins et la proportion des cas traités dans des hôpitaux universitaires. Dans une troisième partie, les coûts des traitements de la médecine de pointe sont calculés en se fondant sur le système de groupement des patients APDRG («All Patient Diagnosis Related Groups»).

Cette étude se base sur les données de la statistique médicale des hôpitaux, relevées chaque année par l'Office fédéral de la statistique (OFS) auprès de tous les hôpitaux publics et privés.

#### **Numéro de commande**

515-0704

#### **Commandes**

Tél.: 032 713 60 60

Fax: 032 713 60 61

E-mail: [order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)

#### **Prix**

gratuit

ISBN 978-3-303-14115-1

